



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent des anciens combattants

ACVA • NUMÉRO 017 • 2^e SESSION • 39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mardi 11 mars 2008

Président

M. Rob Anders

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent des anciens combattants

Le mardi 11 mars 2008

• (1535)

[Traduction]

Le vice-président (M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin—Kapusking, Lib.)): Bonjour, tout le monde.

J'aimerais déclarer ouverte cette séance du 11 mars du Comité permanent des anciens combattants.

Je souhaite la bienvenue à Ottawa à Colleen Calvert et Wendy Purcell, qui représentent le Centre de ressources pour les familles des militaires, région d'Halifax. Je pense que nous vous avons rencontrées toutes les deux quand nous sommes passés à Shearwater. Je vous remercie de nous donner la chance de vous entendre de nouveau.

Je pense que le greffier vous a expliqué que vous aviez environ 20 minutes en tout pour les deux, que vous pouvez vous partager à votre guise. Après votre exposé, les députés vous poseront des questions.

Je crois que vous voulez invoquer le Règlement, Betty.

Mme Betty Hinton (Kamloops—Thompson—Cariboo, PCC): Non, ce n'est pas un rappel au Règlement.

Je m'excuse de retarder un peu la séance, mais à la dernière réunion, les membres du comité ont demandé des copies des projets de recherche auxquels Anciens Combattants Canada a participé et de l'information sur les événements qui se tiendront au Canada et à l'étranger pour le 55^e anniversaire du cessez-le-feu en Corée. J'ai apporté ces rapports et c'est avec plaisir que je vais les remettre au greffier pour qu'il vous les distribue.

Je vous remercie de votre indulgence.

Le vice-président (M. Brent St. Denis): Nous allons les remettre au greffier pour qu'il les fasse circuler. Merci, Betty.

Wendy et Colleen, vous pouvez commencer. Je vous remercie.

Mme Colleen Calvert (directrice exécutive, Centre de ressources pour les familles des militaires, région de Halifax): Bonjour.

Pour commencer, je tiens à vous remercier infiniment de cet incroyable honneur. Je me sens très spéciale.

Je suis directrice exécutive du Centre de ressources pour les familles des militaires de la région d'Halifax. C'est le plus grand centre de ressources pour les familles de militaires au Canada. Nous sommes responsables des trois quarts de la Nouvelle-Écosse et de toutes les familles et les militaires qui vivent en Nouvelle-Écosse. C'est toute la province, sauf la vallée. Nous avons des bureaux à trois endroits: à Shearwater, au Cap-Breton et bien sûr, à Halifax, où se trouve notre plus grand centre.

Nous sommes aussi uniques en ce sens que nous travaillons avec l'armée, la marine et la force aérienne. Il n'y a aucun autre centre de ressources pour les familles de militaires au pays qui touche ces trois éléments. Comme vous le savez, nous avons la flottille de la côte

Est, le Secteur atlantique de la Force terrestre et bien sûr, la 12^e escadre de Shearwater. Nos activités sont donc très diversifiées.

Pour commencer, je vais utiliser les notes que j'ai préparées, et la version française commence vers la page 6, si vous voulez suivre.

Nous croyons, d'abord, que les familles des militaires sont la force derrière l'uniforme. Si l'on s'occupe de la famille du militaire aussi bien que du militaire, les Forces canadiennes s'en porteront beaucoup mieux.

Notre mission, bien sûr, est de promouvoir la santé et le bien-être social des familles de militaires et des personnes qui partagent les expériences uniques de la vie militaire.

Je vais dresser un bref historique des centres de ressources pour les familles de militaires. Vers la moitié des années 1980, il y avait un groupe de familles de militaires qui se rencontrait à Penhold. Dans tout le pays, il y avait de petits groupes de femmes qui se réunissaient et se constituaient des filets de sécurité sociaux, parce que la plupart d'entre elles ne venaient pas de l'endroit où elles vivaient. Elles se réunissaient, accueillaient les nouveaux venus dans leur collectivité, partageaient leurs expériences, montraient aux gens où trouver un médecin et un dentiste, partageaient des services de garderie, etc.

Le commandant de la base de Penhold estimait que ce n'était pas correct et qu'il devait avoir le plein commandement des familles des militaires. Il a donc essentiellement empêché ces groupes de se réunir et les a jetés dehors en leur disant qu'ils ne pouvaient pas se réunir sur sa base. C'était l'attitude militaire à ce moment-là: si nous avions voulu que vous ayez une famille, nous vous en aurions donné une. Bien sûr, les choses changent lentement. Cette attitude persiste un peu, mais la situation s'améliore lentement. L'armée reconnaît dorénavant que les familles sont extrêmement importantes.

Vers la moitié des années 1980, il y avait beaucoup de mécontentement. Mary Collins, si je ne me trompe pas, était une femme assez importante à l'époque et elle rencontrait des familles de militaires. En 1991, la direction des services aux familles de militaires a mis son poing sur la table et dès lors, les centres de ressources pour les familles de militaires se sont levés debout eux aussi.

Nous sommes 32 au Canada. Il y a également des centres de ressources pour les familles aux États-Unis et en Europe, mais leur fonctionnement est un peu différent du nôtre. Les 32 centres qui existent au Canada sont tous des organismes caritatifs enregistrés dans leur province comme organismes à but non lucratif. Nous ne travaillons pas directement dans la chaîne de commandement; nous travaillons pour un conseil d'administration, et 51 p. 100 de ce conseil doit se composer de conjoints de militaires. C'est en grande partie la base de l'organisation; ce sont les membres des familles de militaires qui affirment ce qu'ils veulent et ce dont ils ont besoin selon leur expérience et les difficultés uniques auxquelles ils sont confrontés.

Depuis la création des centres de ressources pour les familles de militaires, nous avons connu une très grande croissance et avons été l'objet de bien des vérifications. Le ministère de la Défense nationale a vérifié nos activités à maintes reprises, parce qu'il ne peut pas tout à fait accepter l'idée que les familles de militaires puissent faire quelque chose pour les familles de militaires. Comme nous sommes hors de la chaîne de commandement, ils sont un peu nerveux, parce qu'ils n'ont pas le contrôle. Cela me fait toujours rire un peu, parce que l'armée aime particulièrement tout diriger.

Quoi qu'il en soit, c'est à l'époque du CPDNAC, vers la fin des années 1990, que nous avons vu les centres de ressources pour les familles prendre énormément d'expansion et le gouvernement du Canada, reconnaître qu'ils assuraient des services extrêmement précieux et vitaux pour nos familles. C'est à l'époque du dernier CPDNAC, qui a fait une tournée du Canada vers la fin des années 1990, que nous avons commencé à offrir des services d'emploi aux membres de nos familles, des cours de français ou d'anglais langue seconde, de même que des services de garde de relève et en cas d'urgence.

Beaucoup de gens se demandent pourquoi les familles de militaires ont besoin de quoi que ce soit. En quoi les familles de militaires sont-elles si différentes? Je suppose que bon nombre d'entre vous avez vécu certains aspects que ce que nos familles vivent. Quand on est affecté quelque part, on a absolument aucun contrôle sur l'endroit où l'on va aboutir. On se retrouve dans une ville ou une province où l'on n'est jamais allé. On a absolument aucun réseau social. On laisse sa famille derrière, on laisse ses amis derrière, on laisse tout ce qu'on connaît derrière, on n'a pas de famille étendue ni d'amis proches. Il peut y avoir des difficultés linguistiques ou culturelles, bien sûr, quand on arrive dans une nouvelle ville ou une nouvelle base. Beaucoup de membres des familles doivent laisser tomber un emploi, bien sûr, de sorte qu'il y a quelqu'un qui sacrifie sa carrière. Beaucoup doivent abandonner leurs études ou changer d'orientation parce que leur programme n'est pas offert dans leur ville, dans la base à laquelle ils sont affectés.

Beaucoup de familles, quand elles arrivent dans une toute nouvelle collectivité, ne savent pas du tout où trouver de l'information. Elles ne savent pas où aller pour s'inscrire à l'école. Elles ne savent pas où trouver un médecin. Elles ne savent pas où les services et les choses se trouvent. Bien sûr, beaucoup de familles deviennent très isolées.

• (1540)

Pendant les déploiements, les familles deviennent monoparentales et elles n'y avaient certainement pas pensé avant, elles ne l'ont pas choisi. Les parents et les conjoints des militaires ne comprennent pas toujours bien les Forces canadiennes et ne sont pas sûrs du tout de savoir où trouver l'information.

Je ne sais pas si vous avez déjà parlé à de jeunes militaires, mais quand ils apprennent qu'ils sont déployés, ils sont surexcités et veulent y aller. Les renseignements qu'on leur donne sur les services et l'aide aux familles ainsi que la mission, entre autres, ne se rendent généralement pas jusqu'à la famille.

J'ai passé 21 ans dans la force aérienne. Quand me suis jointe aux forces armées et que j'ai été affectée à un déploiement phénoménal, la dernière chose que j'ai faite a été de courir chez moi pour appeler ma mère en Alberta et lui dire: « Oh! Si tu as besoin de ceci, téléphone là. » C'était la dernière chose à laquelle je pensais. La même chose arrive aujourd'hui. L'information ne se rend pas aux familles.

Comme je l'ai dit, nous sommes des organismes caritatifs constitués en vertu de la loi provinciale. Nous recevons environ 55 p. 100 de notre financement de la Direction des services aux familles des militaires. Je parle d'Halifax en particulier. Ce n'est pas la même chose dans tout le Canada. À Halifax en particulier, j'obtiens 10 p. 100 de plus des Forces maritimes de l'Atlantique. Nous devons trouver ailleurs les fonds qui restent au moyen de levées de fonds ou de frais aux utilisateurs de nos programmes et de nos services. Nous ne sommes donc pas financés à 100 p. 100 par la Direction des services aux familles des militaires.

Qui est notre clientèle? Il y a à peine deux ans, nous avons enfin reçu le mandat d'offrir des services aux militaires célibataires et à leurs parents. C'était un grand changement pour lequel nous avons dû nous battre. Actuellement, nous offrons des services à tous les membres de la force régulière et de la réserve ainsi qu'à leurs familles avant, pendant et après des déploiements: cela comprend les époux et conjoints de fait, les enfants et les adolescents de militaires, les militaires monoparentaux, les réservistes et leurs familles et depuis peu, je le répète, les parents des militaires célibataires en déploiement.

Nous n'avons pas le mandat de nous occuper des anciens membres des forces armées retraités ou libérés.

Je le répète, les familles des militaires sont la force derrière l'uniforme, c'est une chose à laquelle nous croyons fermement. Elles sont fortes, indépendantes et résistantes. Nos familles de militaires doivent faire d'énormes sacrifices au nom du pays, et nous le reconnaissons totalement.

Comme je l'ai dit, elles sont confrontées à beaucoup de difficultés propres au style de vie militaire. Les Forces canadiennes, par la création de centres de ressources pour les familles de militaires, reconnaissent que les familles sont des partenaires à part entière. Elles jouent un rôle important et positif dans le moral et le bien-être des militaires en déploiement. Si le militaire est en Afghanistan, au Soudan ou sur un navire et qu'il doit s'inquiéter de ce qui se passe à la maison, il ne peut pas faire son travail et se concentrer sur ce qu'il fait. Le fait de savoir que sa famille a un endroit où aller pour obtenir des services ou des ressources à la maison aide beaucoup le militaire.

Les centres de ressources pour les familles et les Forces canadiennes travaillent en partenariat pour veiller à ce que les familles aient l'information voulue, ainsi que les ressources et les services nécessaires pour rester en contact, recevoir de l'aide et rester informées. Nous leur offrons un large éventail de programmes et de services. Pour les services d'accueil et d'orientation dans la collectivité quand les familles de militaires sont affectées quelque part, il y a un CRFM qui est là pour les accueillir et les aider à s'orienter dans leur nouvelle collectivité. Nous offrons des programmes pour les adultes, la famille, les enfants et les adolescents, parce que la famille militaire ne se compose pas seulement des deux époux, elle comprend tous les membres de la famille. Nous offrons des services linguistiques, en anglais et en français, pour nos familles affectées au Québec ou du Québec à Halifax.

Nos services de prévention, de soutien et d'intervention sont créés pour intervenir en cas de crise. Ils représentent tous les renvois à d'autres organismes de la province: les services médicaux et de santé et les autres. Nous offrons des services de déploiement, des services de garderie en cas d'urgence, des services d'emploi et de l'éducation, parce que nous savons que beaucoup de membres de nos familles ont dû abandonner leur carrière.

• (1545)

Nous ne pouvons pas y arriver sans bénévoles. L'an dernier, à Halifax, nos bénévoles ont donné plus de 10 000 heures. Là où nous nous distinguons, c'est par nos services de sensibilisation.

J'ai un groupe d'employés qui se promène dans la province. Ils utilisent les manèges militaires ou les légions locales et invitent les familles, la famille des réservistes, les réservistes, les employés locaux et des membres de la collectivité comme des prêtres, des travailleurs sociaux et des spécialistes de la santé de la province. Ils les invitent et contribuent à sensibiliser tout le monde aux défis uniques que présente l'armée et aux différentes ressources auxquelles ont accès nos familles et nos membres.

Je vais vous parler un peu plus des services de déploiement. Quand un militaire est déployé... et quand je parle de déploiement, je ne parle pas seulement de l'Afghanistan. Nous avons des soldats au Soudan en ce moment. Nous avons des sous-marins; nous avons trois ou quatre navires en mer, et ils sont partis pour six mois. Il y a donc beaucoup de personnes en déploiement.

Nos services aident nos membres à se préparer à leur devoir et améliorent le bien-être de la famille avant, pendant et après le déploiement. Nous veillons à ce que les familles aient accès aux programmes et aux services pertinents, à ce qu'elles soient au courant des changements et des défis propres au déploiement et à ce qu'elles soient prêtes à les affronter et enfin, à ce qu'elles aient l'occasion de se rencontrer et de s'entraider.

C'est l'une des clés de notre programme. Quand on regroupe des familles, elles s'entraident, elles se lient d'amitié et elles deviennent leur propre filet de sécurité sociale, donc elles n'ont pas besoin de nous appeler à 2 heures du matin quand il y a une urgence familiale et qu'elles doivent entrer en contact avec le militaire ou qu'elles ont besoin de soins ou d'une gardienne de toute urgence. Dès lors, elles établissent leurs propres amitiés et leur propre filet de sécurité sociale. C'est la raison pour laquelle il est absolument vital que les familles guident et déterminent tout ce que nous faisons.

Bref, pendant un déploiement, nous réunissons toutes les familles chaque mois. Elles décident ce qu'elles veulent faire, si elles veulent tenir un événement social ou une quelconque formation. Le commandant de l'unité ou du bateau déployé est présent. Il les

rencontre. Il leur dit exactement où se trouve l'unité, que fait le bateau. Les commandants de bateaux appellent et parlent aux membres de la famille pour que les familles sentent qu'elles sont reconnues et qu'elles font partie intégrante de l'équipe de déploiement dans son ensemble. C'est incroyablement efficace, et les familles se sentent écoutées. Elles ont l'occasion, du même coup, d'exprimer leurs difficultés au commandant.

Nous, bien sûr, aidons les familles à gérer les crises et les défis associés au déploiement. Certains d'entre eux... La vie continue pour tout le monde. Quand la vie continue et que soudainement, il y a une maladie grave dans la famille, la personne malade peut se trouver à l'autre bout du Canada, donc nous pouvons organiser des services d'urgence. Nous pouvons aider la famille à rapatrier le militaire ou travailler avec les prêtres ou la chaîne de commandement pour rapatrier le militaire et trouver des ressources pour aider la famille à surmonter les difficultés immédiates de la situation d'urgence. Nous aidons ensuite le membre de la famille à régler le problème jusqu'au retour du militaire.

Nous nous occupons aussi de prévention et d'éducation. Nos familles veulent de l'information. Elles veulent savoir ce qu'est le syndrome de stress post-traumatique. Elles veulent savoir ce qu'est une blessure liée au stress opérationnel. Elles veulent savoir s'il n'y a pas d'argent à la banque, où elles doivent aller, ce qu'elles doivent faire. Elles veulent savoir où trouver un médecin, où trouver ceci ou cela. Si nous continuons d'éduquer nos familles de militaires et de leur donner ces renseignements, elles pourront très bien s'en sortir.

Bien sûr, nous avons divers services d'urgence. Nous avons des fonds d'urgence, des logements d'urgence, des modèles d'intervention en situation de crise, des services de garde de relève, des services de garde en cas d'urgence. Donc, quand les aléas de la vie surviennent, nous sommes là pour elles.

Je vais vous parler très brièvement de certains des défis que nous observons. Ils sont tirés de notre expérience. Ils ne viennent pas de quelqu'un de la Défense nationale. Je parle à tous mes collègues, et nous constatons tous les jours que nous ne pouvons pas aider les familles ni les informer si nous n'avons pas leurs coordonnées.

La moitié du temps, nous n'avons aucune idée de qui est déployé et de l'endroit où se trouve sa famille. Un militaire peut être déployé d'Edmonton, tandis que sa famille l'attend au centre-ville d'Halifax, et si nous ne savons pas qu'il part, nous ne pouvons pas transmettre d'information à sa famille. Donc, en cas d'urgence, la famille ne saura pas qu'elle peut venir nous voir et nous ne pouvons pas lui envoyer d'information pour la renseigner. Le vice-chef d'état-major de la Défense envoie de multiples messages pour rappeler aux membres des Forces canadiennes qu'ils doivent nous communiquer leurs coordonnées et que malgré tout, nous ne les recevons pas tout le temps. Certaines unités y portent très attention, d'autres non.

• (1550)

Quand un militaire est blessé ou qu'il meurt, les officiers désignés pour aider la famille ne connaissent pas toujours toutes les ressources à leur disposition, ce qui signifie du coup que les familles ne sont pas informées de toutes les ressources qui s'offrent à elles.

L'ombudsman des Forces canadiennes a mené une étude il y a quelques années. Le rapport qui en est ressorti est le rapport Wheeler, dont le titre au long est *Quand tombe un soldat: Examen de la réaction des FC à la mort accidentelle du caporal-chef Rick Wheeler*. À ce moment-là, l'ombudsman a formulé d'excellentes recommandations sur la formation à donner aux officiers désignés, mais elle demeure très inégale d'un bout à l'autre du pays. C'est un coup de dé, on ne sait jamais si l'officier désigné a reçu de la formation sur les ressources à sa disposition, particulièrement sur les centres de ressources pour les familles. Il est donc assez frustrant que six mois plus tard, quand l'officier désigné est parti et que la famille essaie toujours de digérer le décès ou la blessure, elle ne sache pas du tout vers qui se tourner parce qu'on ne lui a pas parlé de toutes les ressources auxquelles elle avait accès.

Nous avons toujours énormément de services fragmentés. Le service de Soutien social aux victimes de stress opérationnel (SSBSO), le soutien aux familles et beaucoup d'autres services ne sont toujours pas liés aux centres de ressources pour les familles de militaires. Les centres de ressources pour les familles de militaires ne sont pas toujours parfaitement inclus dans le réseau de soins.

Beaucoup de fournisseurs de soins de santé qui travaillent avec nos familles, particulièrement en cas de blessures liées au stress opérationnel ou de trouble de stress post-traumatique, travaillent seuls de leur côté, sans reconnaître les centres de ressources pour les familles comme des partenaires. Ils peuvent travailler avec un militaire libéré ou un membre de la famille d'un militaire libéré parce qu'il y a tellement de choses que nous pouvons faire pour garder le contact et traiter la famille dans son ensemble. Mais les familles ne sont pas au courant parce que nous ne faisons pas partie du réseau de soins de santé. Ils ne reconnaissent pas les ressources incroyables qu'ils ont à portée de la main. C'est très frustrant, surtout quand nous voyons des familles et des militaires souffrir parce qu'ils n'ont pas accès à tout le réseau de soins.

Ce service fragmenté a pour résultat une duplication des services et l'absence de structure hiérarchique claire. Bien souvent, les membres de nos familles sont un peu perdus ou ne sont pas au courant des services qui leur sont offerts.

Il y a une autre plainte qui revient souvent et qui nous donne beaucoup de maux de tête en Nouvelle-Écosse. Étant donné le grand nombre de militaires membres des Forces canadiennes qui viennent de la Nouvelle-Écosse, leurs familles vivent en Nouvelle-Écosse. Ils peuvent être blessés ou tués, et six mois après, nous recevons des appels de leurs frères, soeurs, mères et pères qui nous disent qu'ils sont vraiment en deuil et qu'ils voudraient avoir accès à des consultations aux endeuillés. Nous devons les envoyer ailleurs et nous les envoyons au Programme d'aide aux membres des Forces canadiennes, qui n'a pas le mandat d'aider les membres de la famille secondaire. Quand on fait partie de la proche famille, comme le conjoint, on a accès à ce service, mais si l'on est la soeur, le frère ou le parent d'un militaire, on fait partie de la famille secondaire et on n'a pas accès à ces services.

Nous utilisons donc les prêtres des Forces canadiennes, ainsi que toutes les ressources provinciales auxquelles nous avons accès et nous travaillons en très étroite collaboration avec les services médicaux de la province pour que ces familles aient accès aux services, particulièrement au service de consultation aux endeuillés. J'espère que nous allégeons un peu la chaîne hiérarchique.

Bien sûr, nous avons de la difficulté à trouver du financement. Nous sommes actuellement en concurrence avec le Fonds pour les familles des militaires pour les dons de charité et nous avons des

manques à gagner financiers dans le SMGF. Quand nous essayons de vendre des billets de loterie ou des pâtisseries, beaucoup de gens nous disent: « Vous êtes dans l'armée. Vous êtes un centre de ressources pour les familles de militaires. Vous devez recevoir assez d'argent. » C'est donc parfois difficile.

Un autre grand défi pour nos familles depuis quelques années, c'est le manque criant de places en garderie à temps plein. Il y a beaucoup de familles de militaires qui ne peuvent pas et qui ne seront pas affectées à Halifax parce qu'il y a une liste d'attente de deux ans et demi à trois ans pour les places en garderie. C'est une énorme difficulté. Notre numéro 1, qui est capitaine dans la marine, s'est donné comme priorité n° 1 de voir ce qu'il peut faire pour améliorer les services de garderie.

Les centres de ressources pour les familles de militaires n'ont absolument pas le mandat d'offrir des services de garderie à temps plein, mais pour répondre aux besoins des militaires, 21 des 32 centres du Canada ont dû ouvrir des garderies, parce que nos familles n'ont pas de places en garderie.

Les militaires ont habituellement environ 90 jours pour déménager leur famille, vendre leur maison, en trouver une nouvelle et trouver toutes les ressources dont ils ont besoin. Quand on téléphone et on apprend que dans la ville où l'on s'en va, si l'on est affecté, il y a une liste d'attente de 18 mois à 3 ans pour les services de garderie à temps plein, c'est extrêmement difficile pour les familles. C'est incroyablement difficile de tout faire en 90 jours sans avoir tout près de soi une mère, une grand-mère ou une soeur pour s'occuper des enfants pendant qu'on va travailler. C'est une difficulté énorme pour nos familles.

● (1555)

Une autre grande difficulté pour nos familles en ce moment, bien sûr, c'est de trouver un médecin.

J'ai reçu un courriel il y a deux jours de la 8^e escadre de la BFC de Trenton selon lequel si l'on venait d'apprendre qu'on était affecté quelque part, sa famille pouvait tenter sa chance à la loterie pour trouver un médecin de famille. Nous pénalisons les familles des militaires qui font déjà un énorme sacrifice pour le pays. Nous les pénalisons parce qu'elles doivent être affectées quelque part, qu'elles abandonnent un médecin de famille et s'en vont ailleurs, où elles ne pourront pas trouver de soins médicaux pour leur famille. Certains centres de ressources pour les familles de militaires ont dû créer leurs propres cliniques et trouver leurs propres médecins pour pouvoir offrir des soins médicaux aux familles des militaires.

Bien sûr, l'une des plus grandes difficultés c'est de nous faire connaître. C'est de transmettre l'information à nos familles, particulièrement à celles des réservistes. Nous essayons d'aller visiter toutes nos unités de réserve, où qu'elles se trouvent dans la province, mais elles ont déjà si peu de temps pour s'entraîner que quand elles reviennent, beaucoup de réservistes sortent de l'armée et partent. Nous voulons seulement leur parler et leur dire qu'il existe des services au cas où ils souffriraient d'une BSO ou d'un autre problème de santé. Ils ont si peu de temps pour s'entraîner et l'argent manque à ce point que le commandant ne va pas nous donner du temps pour leur parler de ce que nous pouvons faire pour les aider, eux et leur famille, pendant le déploiement ou à leur retour. Il est donc très difficile de renseigner toutes nos familles.

Pour conclure, tout n'est pas sombre, bien sûr. Nous connaissons un énorme succès. Nous rendons service à beaucoup de familles de militaires. Nous nous améliorons beaucoup. Chaque jour, quelque chose de nouveau arrive. Je dois toutefois mentionner que quand on s'occupe d'un militaire, qu'il soit libéré, retraité ou que ce soit un ancien combattant des Forces canadiennes, il faut reconnaître que ce n'est pas seulement cette personne qui a besoin de traitements, c'est toute sa famille, surtout pour ce qui est des services de santé, des BSO et du TSPT. C'est toute la famille qui en souffre, c'est toute la famille qui doit en guérir et c'est toute la famille qui a besoin de ressources et d'aide. Il faut donc traiter le militaire, mais traiter aussi la famille. Il faut traiter l'ancien combattant, mais traiter aussi sa famille. Il faut prendre soin de tout le monde parce que c'est à notre avantage à tous.

Merci beaucoup.

Le président (M. Rob Anders (Calgary-Ouest, PCC)): Merci beaucoup.

Pour commencer, j'aimerais remercier M. St. Denis d'avoir assumé la présidence. Je m'excuse, j'ai eu un problème à la banque. J'ai reçu un chèque sans provision, ce qui cause toute une réaction en chaîne, donc j'ai dû régler le problème à la source avant qu'il ne cause de plus grand dégâts. Je voulais seulement que tout le monde sache pourquoi j'étais absent.

Cela dit, je veux aussi que nous avançons et je tiens à remercier nos témoins d'aujourd'hui.

Avant de nous attaquer à notre liste de questions, je veux que les députés gardent en tête que nous avons eu beaucoup de succès depuis que nous avons pris le relais du Comité permanent de la défense nationale et des anciens combattants. Il n'y avait qu'un comité pour les deux et le plus souvent, les questions urgentes, les plus séduisantes, si je peux dire, prenaient le dessus et les anciens combattants étaient laissés de côté. Dorénavant, bien sûr, nous avons un comité séparé pour les anciens combattants.

Nos témoins sont ici aujourd'hui parce que divers partis voulaient les entendre en raison des témoignages que nous avons recueillis pendant nos voyages. Nous devons donc essayer d'axer nos questions et nos observations sur le thème des anciens combattants, dans la mesure du possible.

Cela dit, la parole est attribuée selon un ordre préétabli, donc nous allons commencer par M. Russell, député du Parti libéral du Canada, pour sept minutes.

• (1600)

M. Todd Russell (Labrador, Lib.): Merci, monsieur le président.

Bonjour à tous.

Votre exposé était très mobilisateur et détaillé, très énergique. Je peux comprendre pourquoi votre centre de ressources et beaucoup d'autres connaissent autant de succès au Canada. C'est grâce à des personnes dévouées comme vous qui sont là pour aider nos militaires d'une manière ou d'une autre.

Je remarque que vous affirmez que les familles de militaires sont la force derrière l'uniforme; je dirais que les familles de militaires seront également la force quand il n'y aura plus d'uniforme. Même si vous dites que votre mandat n'est pas de vous occuper des personnes qui ne portent plus l'uniforme, pour ainsi dire, nous savons que les services se poursuivent pour les personnes qui se sont entraînées, ont servi dans l'armée et ont été déployées après leur départ de l'armée.

Les militaires et les familles dont vous vous occupez resteront à peu près le même groupe de personnes (peut-être un peu plus

vieilles, avec un peu plus d'expérience de vie et d'expériences différentes) que les anciens combattants et seront confrontés aux mêmes réalités qu'eux un moment donné, donc nous devons agir dès aujourd'hui. Quelles leçons pouvons-nous tirer de vous et de votre expérience avec le personnel et les familles militaires pour aider à préparer les anciens combattants à ce qui s'en vient?

Vous avez déclaré que même dans votre contexte, une partie des Forces canadiennes ne parlait pas à l'autre partie ou qu'une organisation qui s'occupe de telles questions ne partage pas nécessairement l'information. Nous ne voulons pas répéter la même erreur et ne pas comprendre ce qui s'en vient pour les anciens combattants. Je veux donc vous poser quelques questions.

Premièrement, quelle est l'interaction directe que vous avez avec un militaire, homme ou femme? Je sais que vous vous occupez des familles de l'unité, donc vous n'êtes pas toujours avec le militaire lui-même, mais peut-être son épouse ou son époux, le conjoint ou les enfants. Les personnes qui portent l'uniforme utilisent-elles beaucoup les centres de ressources pour les familles de militaires?

Je voulais aussi vous interroger sur votre expérience depuis deux ou trois ans. Avez-vous remarqué des différences? En raison de la situation en Afghanistan, nos troupes semblent soumises à un stress supplémentaire. La rotation est un problème. Bien qu'il n'y ait pas beaucoup d'études à cet égard, nous nous rendons compte qu'il y a de plus en plus de personnes aux prises avec un trouble de stress post-traumatique. Le constatez-vous?

S'il y a un changement marqué dans ce que vous observez et dans les problèmes dont vous vous occupez, je vais faire aller plus loin et vous dire qu'il va aussi y avoir un changement dans la façon de nous occuper des anciens combattants ainsi que dans les mesures d'aide et les services que nous devons leur offrir en termes de soins de santé et peut-être d'aide aux familles.

Voilà pour mes questions.

Mme Colleen Calvert: Nous voyons énormément de militaires. Beaucoup de militaires utilisent leur centre de ressources pour les familles de militaires tous les jours.

Ils peuvent s'y sentir en sécurité; c'est hors de la chaîne de commandement. S'ils n'ont qu'un problème familial, ils préféreront venir nous voir et se prévaloir de nos services plutôt que de passer par la chaîne de commandement, parce que cela pourrait avoir une incidence négative sur leur carrière militaire. Bref, s'ils sont aux prises avec un problème familial qui n'entrave pas leur pouvoir d'être déployés ou de faire leur travail, ils utilisent nos services. Ils composent également la majorité de nos bénévoles, donc ils participent activement à l'éducation, aux ressources et aux services que nous offrons à nos familles, parce que qui est mieux placé qu'eux pour comprendre?

Je tiens aussi à souligner que je suis une militaire retraitée. J'ai porté l'uniforme pendant 21 ans. Bien sûr, j'ai observé un changement et je vois qu'on reconnaît de plus en plus l'importance vitale de la famille, toute la famille et non seulement le militaire. Quand je dis que nous offrons des services aux familles, je veux dire que nous en offrons à tous les membres de l'unité et non seulement à la personne qui porte l'uniforme.

L'un des problèmes récurrents, bien sûr, c'est la grande fatigue et la frustration que ressentent les familles à l'égard du déploiement. Nous observons beaucoup de difficultés chez les enfants qui doivent composer avec l'absence d'un être cher. Les rangs de la Marine diminuent, et les militaires de la Marine sont déployés plus souvent. La Marine a été partie pendant quelques années pendant l'opération Apollo, donc je peux vraiment vous en parler beaucoup.

Un nombre très élevé des membres de notre armée et de nos officiers de soutien s'en vont en Afghanistan, et je vois les défis auxquels ils sont confrontés. Le pire, c'est l'immense sensation de fatigue pendant le déploiement, le sentiment que les familles ne veulent pas revivre encore et encore l'absence du militaire. Bien sûr, cela crée toutes sortes d'autres difficultés. Pour les enfants, bien sûr, pendant l'absence de l'être cher, il y a toutes sortes de problèmes.

Nous constatons qu'il se passe de plus en plus de choses chez les enfants pendant le déploiement et nous observons une fatigue réelle chez le militaire et sa famille.

• (1605)

M. Todd Russell: Vous avez dit que la fatigue liée au déploiement revenait souvent. Je viens de la 5^e Escadre de Goose Bay — c'est la ville où je vis — et du 444^e Escadron, qui est déployé en Afghanistan et qui fait de l'excellent travail, j'en suis sûr. Cependant, la fatigue liée au déploiement commence dès la période d'entraînement, parce que les militaires doivent très souvent s'exiler longtemps. Ils passent six mois à l'extérieur avant même leur déploiement.

Si vous étiez à notre place en ce moment et qu'on vous disait: « Préparez-vous, aux Anciens combattants, parce que cela s'en vient et que quand ces personnes vont sortir de l'armée, voici ce à quoi elles vont faire face. » Si vous pouviez mettre le doigt sur une ou deux choses, quelles seraient-elles? Diriez-vous que nous devons composer davantage avec le stress émotionnel, les problèmes psychologiques? Est-ce ce que vous avez observé comme changement?

Mme Colleen Calvert: Je ne sais pas si je peux vous dire que c'est vraiment ce que vous devez surveiller. Même pour un membre de la famille, il est extrêmement difficile de quitter les Forces canadiennes. Les Forces sont toute leur vie pendant 20, 30 ou 35 ans, peu importe. On vous a dit où aller et quoi faire toute votre vie et tout à coup, vous vous sentez totalement abandonné. Non seulement le militaire le sent, mais toute sa famille aussi.

Donc quoi que vous fassiez aux Anciens combattants à l'avenir, traitez la famille comme une unité et quoi que vous donniez au militaire, si vous lui donnez de l'information ou de la formation, un service ou une ressource, incluez la famille pour que la famille ait toujours un endroit où aller elle aussi.

M. Todd Russell: Merci beaucoup.

Le président: Bravo.

[Français]

C'est maintenant le tour du Bloc québécois.

Monsieur Perron, vous disposez de sept minutes.

M. Gilles-A. Perron (Rivière-des-Mille-Îles, BQ): Colleen et Wendy, excusez-moi de vous appeler par votre prénom, mais c'est déjà la deuxième fois qu'on se rencontre. Tu dis que tu as porté l'uniforme pendant 21 ans. Tu as dû commencer à le porter à l'âge de 5 ans.

Soyons sérieux. J'ai été agréablement surpris parce que vous reprenez très vite les leçons ou les informations. Je vous avais reprises en disant qu'on parle les deux langues, l'anglais et le français, et non pas d'autres langues, et vous avez fait les cela correctement aujourd'hui. C'est parfait, je vous remercie beaucoup.

Si vous êtes ici pour parler de l'armée, cela m'intéresse plus ou moins, et je vais vous dire pourquoi. Ici, on s'occupe des anciens combattants. Par contre, même si les anciens combattants ne font pas partie de votre mission, celle que vous avez à remplir est énorme.

Vous vous occupez du côté familial ou social. Vous préparez les jeunes, vous les informez, vous allez voir les anciens combattants et le ministère, vous rencontrez différentes associations. Vous mettez même les jeunes en garde contre les problèmes qu'ils peuvent avoir. Votre mission est de les préparer.

Je suis loin de tout connaître, mais je me spécialise surtout dans le syndrome de stress post-traumatique chez les jeunes. J'ai lu une douzaine de briques épaisses. Cette semaine, j'ai reçu un résumé de tous les volumes incroyables qui sortent. Je ne sais pas si vous l'avez vu. Ça vaut la peine que vous l'ayez et que vous le distribuiez à toutes les familles et à tous les jeunes qui deviennent membres de l'armée et qui partent en mission. Il faut leur dire à quoi ressemble le syndrome de stress post-traumatique. Sans les apeurer, il faut leur dire à quoi cela ressemble. Je pense que c'est un chef-d'oeuvre. Je suis même prêt à vous le donner. Vous pouvez aussi en commander des exemplaires du ministère des Anciens combattants pour les transmettre à vos copains dont vous prenez si bien soin. Je suis convaincu que vous allez faire un travail formidable. Je vous remercie du travail que vous faites pour les jeunes dans l'armée, et non pas pour ceux qui en sortent ou qui y viendront.

Merci beaucoup, mesdames.

• (1610)

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Merci, monsieur.

Je tiens à souligner une chose. Nous travaillons en très étroite collaboration avec les Anciens combattants quand nous sommes sur la route et que nous rendons visite aux collectivités, parce que nous estimons absolument essentiel que toutes les familles aient toute l'information. Les Anciens combattants font un travail phénoménal.

Absolument, c'est une ressource très précieuse.

M. Gilles-A. Perron: Tous les membres de l'armée devraient recevoir ce document.

Mme Colleen Calvert: À certains endroits, les Forces canadiennes hésitent énormément à éduquer les familles. Elles ont peur qu'en disant à un membre de la famille en quoi consiste une blessure liée au stress opérationnel, soudainement, tout le monde en ait une, ce qui est stupide, mais c'est le défi de l'éducation.

Ce document est d'une grande intelligence, et si le reste du pays et la chaîne de commandement du pays veulent veiller à que les familles aient l'information...

[Français]

M. Gilles-A. Perron: C'est un peu la raison pour laquelle j'ai accepté, à titre de membre du Comité permanent des anciens combattants, d'aller sur une base, comme je l'ai fait à Shearwater, où on s'est rencontrés. Il faut changer l'habitude de garder les jeunes dans l'ignorance. Ils sont presque comme des aveugles. C'est à vous, qui travaillez de l'intérieur, d'apporter ce changement. Dans l'armée, aux jeunes militaires qui s'en vont au combat ou en mission, vous donnez des informations sur les agressions sexuelles, sur les dangers de l'alcool et de la drogue, etc., mais vous n'avez aucune information sur la façon de les entraîner psychologiquement pour qu'ils puissent faire face aux problèmes qu'ils pourraient avoir. Vous avez un très bon livre de départ qui dit que c'est aussi important que les agressions sexuelles et les problèmes de drogue et d'alcool qu'ils vont vivre dans l'armée. C'est aussi important.

Vous avez un travail énorme à faire pour réussir à convaincre la direction, la chaîne de commandement, comme vous dites, que le syndrome de stress post-traumatique existe.

Je suis écoeuré quand j'entends qu'on passe deux heures et demie à donner une formation sur ce sujet à des jeunes qu'on envoie en Afghanistan. Je n'ai rien contre le fait qu'on dépense des millions de dollars pour l'entraînement et pour les envoyer en Arizona parce que le terrain est pareil, il faut les former. Mais il ne faut pas former que leurs muscles, il faut aussi former ce qu'il y a entre leurs deux oreilles. Vous avez un travail à faire pour convaincre les dirigeants de l'armée. Le syndrome de stress post-traumatique existe. Il faut le reconnaître et le voir.

J'aimerais entendre vos commentaires.

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: À Halifax, nous en avons l'occasion. Le problème se concentre surtout ailleurs au pays, dans les régions où l'on n'a pas accès à la famille, donc on ne peut pas éduquer la famille. C'est là où c'est difficile.

M. Gilles-A. Perron: Les choses doivent changer.

Merci.

Le président: J'aimerais souligner que M. Perron a terminé une minute et 12 secondes en avance.

M. Gilles-A. Perron: Bravo! Que vous êtes bon! Vous savez, je ne suis pas toujours en retard.

Le président: C'est vrai. C'est impressionnant.

Cédons maintenant la parole à M. Stoffer du Nouveau Parti démocratique pour cinq minutes.

M. Peter Stoffer (Sackville—Eastern Shore, NPD): Merci, monsieur le président.

Je remercie Colleen et Wendy de leur dévouement. J'apprécie beaucoup votre intervention, parce que nous nous soucions des blessures liées au stress opérationnel et des troubles de stress post-traumatiques que vivent les anciens combattants et leurs familles dans le monde de la Défense. Si l'on remédiait à la situation, les problèmes seraient-ils moindres quand ils sortent de l'armée? Vous avez raison. Quand ils quittent l'armée, après leur retraite, s'ils ont autre chose qui les attend, un emploi ou autre chose, le transfert ne se fait pas si mal, mais s'ils sont libérés pour des raisons médicales ou, comme ils le disaient dans l'article d'aujourd'hui du *London Free Press*, ils sont abandonnés, comme certains militaires le pensent, cela fait mal, à eux et à leurs familles.

Wendy, vous voyez beaucoup de situations chez les adultes. J'ai rencontré une dame à Comox il y a quelque temps. Elle venait de

divorcer de son mari, qui était militaire, et elle a déclaré qu'elle craignait de ne plus avoir accès au centre de ressources pour les familles de militaires, parce que si ce n'était pas une béquille pour elle, c'était son seul recours pour obtenir de l'aide quand son mari était parti pendant de longues périodes. Si j'ai bien compris, il va maintenant sortir de l'armée et compte tenu de tout ce qui se passe, elle s'attend à ce qu'il ait des problèmes à l'égard de sa famille, ce qui ne fera qu'augmenter son stress, à lui, sans parler du sien, à elle.

Vous avez affirmé ne pas vous occuper des personnes libérées de l'armée ou qui n'y sont plus associées, mais qu'en est-il des familles divorcées?

• (1615)

Mme Colleen Calvert: Elles ne font pas partie de notre mandat.

M. Peter Stoffer: Elles ne font pas partie de votre mandat. Je sais que vous offrez un peu d'aide ici et là, mais vous n'avez pas de mandat en ce sens. Que pourrait-on faire pour aider ces personnes? L'armée, comme tous les autres segments de la société, affiche un taux de divorce de 35 ou 40 p. 100. Ce n'est pas différent du reste de la société. Qu'arrive-t-il le cas échéant?

Mme Wendy Purcell (coordonnatrice des services aux adultes et aux familles, Centre de ressources pour les familles des militaires, région de Halifax): Comme Colleen l'a mentionné, nous n'avons pas pour mandat d'offrir des services à ces personnes, mais comme elle l'a dit également, nous considérons la famille comme de la famille et nous traitons le plus grand nombre de personnes possibles. Si le couple est divorcé et que le militaire ne fait plus partie de l'armée, je pense que nous allons aider la famille, particulièrement s'il y a un enfant, parce que l'enfant, bien sûr, fait partie de toute la chaîne qui a commencé au sein de la famille de militaire. C'est mon point de vue. Nous chercherions sûrement des façons d'aider la famille et si vraiment c'était hors de nos compétences, si nous ne pouvions rien faire, nous enverrions les personnes vers d'autres organismes qui peuvent leur offrir l'aide dont elles ont vraiment besoin.

M. Peter Stoffer: Par ailleurs, le *London Free Press* publiait aujourd'hui un article sous la plume de Jane Sims de Sun Media où l'on pouvait lire:

Anciens Combattants Canada anticipe une crise imminente au chapitre des programmes de santé mentale destinés aux soldats. Selon les statistiques du ministère sur les militaires n'étant plus en service, le nombre de clients présentant des problèmes de santé mentale a grimpé en flèche, passant de 1 802 à 6 504.

Et on lit plus loin:

Le ministère de la Défense enregistre également une augmentation alarmante du nombre de soldats atteints d'une maladie mentale.

L'article traite également du cas d'un individu aux prises avec un problème tout à fait particulier.

En présence de comportements semblables qui voient, comme vous l'avez indiqué, le soldat rentrer à la maison et dire à sa conjointe qu'il va faire ceci et cela et qu'il reviendra par la suite, il ne se soucie pas de lui dire que certains services sont disponibles, il s'en va simplement. Les militaires qui souffrent préfèrent parfois laisser cette souffrance sur le pas de la porte lorsqu'ils rentrent à la maison. Ils essaient de la cacher ou de la masquer. Lorsque vous êtes témoins de telles situations, avez-vous le mandat ou la possibilité de communiquer avec vos supérieurs, que ce soit à Anciens Combattants Canada ou au MDN, pour leur faire savoir qu'un problème se pointe à l'horizon? Ou serait-ce plutôt le rôle de l'aumônier?

Mme Colleen Calvert: C'est toute la famille qui souffre, bien évidemment. C'est la famille qui est la première à constater le problème et à le reconnaître. Il peut arriver que le militaire reçoive de l'aide ou des traitements sans que sa famille ne soit au courant. Mais le proche concerné vient tout de même nous voir pour nous parler de son cas. Nous nous efforçons alors de l'encourager et de l'informer de telle sorte que le militaire puisse avoir accès aux traitements ou aux services dont il peut avoir besoin.

Nous travaillons encore avec un grand nombre des familles des membres de l'équipage du *HMCS Chicoutimi*. Comme vous le savez, ces gens ont vécu une situation particulièrement atroce. Bien des familles qui ne sont plus dans le secteur militaire continuent de passer beaucoup de temps avec nous parce qu'elles savent qu'elles sont en lieu sûr après avoir fait amplement appel à nos services à la suite de l'accident. Elles savent qu'elles peuvent s'adresser à nous pour obtenir des services et que nous serons en mesure de les aider à avoir accès aux ressources nécessaires. Ces personnes ont donc recours à nous et nous continuons à travailler auprès d'elles, qu'elles fassent toujours carrière dans l'armée ou qu'elles en soient sorties, ce qui est le cas pour bon nombre d'entre elles, et nous nous assurons de leur donner accès aux ressources requises, surtout par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada, en garantissant le maintien des liens nécessaires. En cas de problème, nous ne pouvons toutefois pas nous adresser à la chaîne de commandement pour signaler le tout.

M. Peter Stoffer: D'accord.

Vous ne perdez rien pour attendre.

Le président: Très bien. J'en prends bonne note.

M. Peter Stoffer: J'ai encore droit à cinq minutes.

Le président: Mais il aura bien des occasions de se reprendre.

M. Peter Stoffer: Non, pas vraiment. Il me reste une intervention et ce sera fini. Ce sera ma seule occasion d'ici 17 h 15.

Le président: Nous passons maintenant au Parti conservateur du Canada. Madame Hinton, vous avez sept minutes.

Mme Betty Hinton: Je veux d'abord souhaiter la bienvenue à nos témoins. Je voudrais aussi qu'il soit bien clair que je vous suis reconnaissante pour les services que vous offrez à nos militaires. Je crois que vous constituez pour eux une ressource formidable.

Dans votre exposé d'aujourd'hui, vous avez indiqué à plusieurs reprises que vous n'aviez pas le mandat de faire ceci ou cela. Malheureusement, notre comité n'a pas le mandat d'étudier les questions liées à la défense, ce qui est le cas de tous les points que vous avez soulevés aujourd'hui.

Je ressens le besoin viscéral d'appuyer tous les militaires, qu'ils soient anciens combattants ou non, mais j'ai également la responsabilité de concentrer mon attention sur les questions touchant les anciens combattants. Je me demande vraiment si vous pouvez nous faire part aujourd'hui de considérations concernant les anciens combattants, compte tenu que vous avez indiqué très clairement dans votre déclaration que vous ne traitiez actuellement qu'avec des militaires en service.

Vous avez aussi parlé des services de garde d'enfants, une question de compétence provinciale qui échappe totalement à notre contrôle.

Votre expérience vous a-t-elle donc permis de faire certaines constatations susceptibles de jeter un éclairage sur les questions relatives aux anciens combattants au bénéfice de notre comité?

• (1620)

Mme Colleen Calvert: Je peux vous dire qu'il y a un manque total de services pour les familles des anciens combattants et des

militaires libérés ou à la retraite. Les familles doivent être intégrées à l'ensemble du processus. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes montrés aussi efficaces. Notre expérience nous a appris qu'il fallait continuer à travailler avec la famille dans son ensemble pour assurer la transition lorsque le militaire est libéré ou prend sa retraite et devient un ancien combattant. C'est la principale leçon que nous ayons retenue: il ne faut pas se contenter de servir le militaire ou l'ancien combattant.

Mme Betty Hinton: Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

Je vais essayer de vous aider un peu. La nouvelle Charte des anciens combattants ne prend-elle pas en compte l'exigence dont vous venez de parler? Elle s'adresse non seulement à l'ancien combattant, mais aussi à sa famille; elle vise les militaires actuels, la jeune génération, plutôt que les anciens combattants traditionnels. Dans certaines dispositions de cette charte, nous établissons très clairement que les possibilités de formation, entre autres services, sont offertes au militaire lui-même, s'il en est capable, ou à sa conjointe, si cela lui est impossible.

Pensez-vous avoir quelque chose à ajouter à ce propos? À mon point de vue, cette charte est un document en pleine évolution. Croyez-vous qu'il convient d'y ajouter des dispositions au bénéfice de la nouvelle vague d'anciens combattants?

Mme Colleen Calvert: Je crois que la nouvelle Charte des anciens combattants est un pas de géant dans la bonne direction. Les familles ne connaissent pas les ressources auxquelles elles peuvent avoir accès. Le militaire, lorsqu'il prend sa retraite, qu'il est libéré, ou qu'il s'adresse à Anciens Combattants Canada pour avoir accès à un service, ne sait pas nécessairement que des mesures peuvent être disponibles pour sa famille. Il est bien certain que la famille ne sait pas elle non plus que de telles mesures existent. Et c'est la famille qui souffre, surtout dans les cas de traumatismes liés au stress opérationnel et de troubles de stress post-traumatique.

L'ancien combattant en question participe peut-être à un programme d'entraide ou peut avoir accès à différents services par l'entremise d'ACC. Sa famille n'est pas au courant. Elle demeure isolée dans sa souffrance. Les proches ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide, des ressources ou du soutien. Toutes les mesures qui seront prises pour mieux informer les familles des anciens combattants constitueront un pas en avant.

Mme Betty Hinton: Vous avez été très élogieuse à l'égard de la brochure dont M. Perron nous a parlé. Si nous devions en remettre un exemplaire à chaque militaire libéré du service, y trouverait-il suffisamment d'information ou serait-il préférable que le ministère des Anciens combattants transmette, disons, un feuillet d'information aux proches de ceux qui deviennent ainsi anciens combattants? Est-ce que cela pourrait être utile?

Mme Colleen Calvert: Quelques personnes de plus pourraient ainsi avoir accès à l'information. Depuis toutes ces années, nous avons toutefois pu constater que les gens ne prennent pas le temps de lire l'information qui leur est envoyée par la poste à leur domicile. Lorsqu'un militaire est libéré, il est préférable de tenir une séance d'information où l'on peut inviter sa famille pour lui faire part de toutes les mesures auxquelles elle peut avoir accès par l'intermédiaire d'Anciens Combattants Canada. Si la famille est incluse dans le processus et reçoit l'information en même temps que le militaire, il y a plus de chances qu'elle s'en serve éventuellement. Quant aux envois postaux, vous savez malheureusement ce que nous faisons tous habituellement avec ce courrier-là.

Mme Betty Hinton: Si je comprends bien, lorsque l'ancien combattant nouvelle vague reçoit sa libération, il serait bon qu'Anciens Combattants Canada insiste pour que son conjoint ou sa conjointe l'accompagne afin de prendre connaissance directement de toute l'information pertinente.

Mme Colleen Calvert: Je ne saurais trop encourager une telle mesure.

Mme Betty Hinton: Je vais me risquer à vous faire une observation personnelle à ce sujet. Étant moi-même mariée depuis 38 ans, je peux vous dire qu'il arrive que les communications entre conjoints... Ce n'est pas seulement entre les couples de militaires que le message ne passe pas toujours; c'est souvent le cas dans tous les ménages.

Très bien. Voilà une remarque positive. Nous pouvons certes transmettre l'information pour voir ce qui peut être fait.

Mme Colleen Calvert: J'aimerais apporter une autre précision. Lorsque je dis que je n'ai pas tel ou tel mandat, c'est parce que mon financement ne vise pas l'offre de services aux anciens combattants ou aux militaires libérés ou à la retraite. Nous fournissons pourtant une quantité considérable de services et de mesures de soutien à ces personnes, notamment au chapitre de l'information. Nous le faisons simplement parce que les lacunes sont criantes à cet égard. Lorsque je parle d'absence de mandat, c'est donc d'absence de financement dont il est question. Nous faisons tout de même le nécessaire parce que nous y croyons.

Mme Betty Hinton: Je crois que vous accomplissez du bon travail auprès des militaires en service. Je l'ai dit au départ et je le confirme maintenant.

Notre comité a entendu les témoignages de plusieurs groupes. Je pourrais compter sur les doigts d'une seule main ceux qui n'étaient pas à la recherche de financement pour poursuivre leur bon travail. Le problème n'est pas que votre travail ne soit pas apprécié à sa juste valeur, bien au contraire. Mais il n'y a littéralement aucune limite au nombre de groupes qui pourraient bénéficier d'un financement gouvernemental. Nous vous remercions toutefois pour votre excellent travail.

• (1625)

Mme Colleen Calvert: Je suis tout à fait d'accord.

Merci.

Le président: Merci.

Monsieur St. Denis.

M. Brent St. Denis: Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup, Colleen et Wendy, pour votre présence aujourd'hui. Colleen, le temps que vous nous avez consacré à Shearwater a été extrêmement profitable et nous avons jugé important d'assurer un suivi.

Je note les observations que notre président a formulées en début de séance et que Mme Hinton vient juste de faire concernant les silos qui semblent diviser le monde du militaire en service de celui où il se retrouve lorsqu'il quitte l'armée. Certains prennent volontairement leur retraite ou optent pour la vie civile dans le cas des plus jeunes. Ils peuvent avoir été forcés à partir, en raison d'une blessure ou pour tout autre motif.

Je pense qu'il est difficile pour nous — et je vais parler ici en mon nom personnel — d'affirmer qu'il y a une démarcation très nette, car vous pouvez être un jour client du MDN et vous retrouver le lendemain à la porte d'Anciens Combattants Canada. Les événements peuvent ainsi changer votre situation du jour au lendemain.

Comme notre président l'a signalé avec justesse, il suffit de remonter deux législatures en arrière pour constater que les comités des anciens combattants et de la défense n'en formaient alors qu'un seul. J'estime qu'il était fort approprié qu'on en fasse deux comités distincts.

Lorsque les deux comités étaient combinés, je crois que les questions touchant les anciens combattants étaient mises en veilleuse, comme quelqu'un l'a souligné. Ce ne sont certes pas des questions que nous allons mettre en veilleuse, car elles sont au cœur de notre mandat. Par ailleurs, cela ne devrait pas nous empêcher de regarder ce qui se passe du côté du MDN pour voir ce qu'il advient des militaires qui font la transition vers la vie civile sous une forme ou une autre.

Il va de soi que certains aspects ne concernent strictement que les militaires en service, mais pensez-vous avoir un rôle à jouer — en supposant que les ressources nécessaires sont là — auprès des familles d'anciens combattants comme vous le faites avec les familles des militaires? C'est un continuum de services. Ce n'est pas parce qu'une personne est blessée qu'il faut cesser de l'aider.

Je me demandais si vous pouviez nous parler de cette transition, de ce passage du témoin au moment où un militaire en service devient ancien combattant.

Mme Colleen Calvert: Je crois que les centres de ressources pour les familles des militaires pourraient jouer un rôle important, car nous avons déjà établi des liens avec toutes ces familles pendant les années de service et lorsqu'elles quittent les forces actives.

Il y a un besoin continu d'information. Il s'agit principalement de tenir ces familles au fait des ressources auxquelles elles ont accès. Si elles se heurtent à la bureaucratie ou ne savent pas où s'adresser, nous pouvons les aider à cheminer plus rapidement dans le processus afin qu'elles puissent bénéficier des différents programmes ou services offerts par Anciens Combattants Canada. Je crois que nous pouvons jouer un rôle crucial, très simplement et très facilement.

M. Brent St. Denis: Si je me fie aux commentaires que vous avez formulés, je pense que vous conviendrez avec moi que l'on pourrait ainsi accroître l'efficacité et la sphère d'influence d'Anciens Combattants Canada en faisant appel à une institution déjà en place et chevronnée; une machine bien huilée en quelque sorte. Comme vous l'avez indiqué, ces individus sont déjà de toute manière vos clients avant qu'ils ne quittent le service militaire.

Je pense tout particulièrement aux personnes souffrant d'une blessure psychologique, le trouble de stress post-traumatique dans sa manifestation la plus courante, qui, selon moi, se distingue — sans vouloir minimiser d'aucune manière les conséquences d'une blessure physique — de tous les autres types de blessure du fait qu'elle n'est pas évidente aux yeux de l'entourage. Si vous perdez une jambe, une blessure qu'on ne manquera pas de remarquer, vous aurez droit à une réaction très empathique de la collectivité qui vous entoure, ce qui n'est habituellement pas le cas en présence d'un préjudice d'ordre psychologique.

Comme vous travaillez auprès des familles touchées par ces blessures lorsque les militaires sont en service, pourriez-vous nous dire comment vous envisageriez une intervention auprès des anciens combattants, en supposant que les centres de ressources auraient pour mandat d'offrir ce genre d'aide, surtout dans le cas des personnes souffrant de problèmes d'ordre mental?

•(1630)

Mme Colleen Calvert: Je crois que nous aurions uniquement pour rôle d'offrir un point de contact aux familles pour s'assurer qu'elles sont aiguillées vers les ressources appropriées. Comme nous offrons des services d'entraide et des groupes de soutien pour les familles, c'est à peu près le seul rôle que nous pourrions continuer à jouer. Il s'agit surtout d'aider les gens à s'y retrouver parmi la multitude de services offerts et de veiller à ce qu'ils sachent à qui s'adresser et comment s'y prendre.

On pourrait aussi choisir de ne pas nous confier ce mandat et encourager tous les bureaux d'Anciens Combattants Canada au pays à travailler en partenariat avec le centre local de ressources pour les familles, de telle sorte que lorsque l'information est transmise aux familles, un représentant du ministère est présent pour leur communiquer par la même occasion tous les renseignements voulus. Il est primordial que nos familles soient informées des mesures offertes, des services et des ressources qui sont disponibles, et c'est vraiment cela qui les intéresse: qu'est-ce qui est offert, à qui faut-il s'adresser et où doit-on aller?

M. Brent St. Denis: Dans le même ordre d'idées, nos sections de la Légion canadienne ont tendance, pour des motifs historiques, à s'intéresser principalement aux anciens combattants du passé, soit maintenant surtout ces militaires plus âgés qui ont participé à la Deuxième Guerre mondiale, à la guerre de Corée, voire aux missions de maintien de la paix. Est-ce que la légion pourrait jouer un rôle plus dynamique dans la période suivant le service militaire, de concert avec le ministère des Anciens combattants et les centres de ressources pour les familles? Autrement dit, pourriez-vous faire meilleur usage de toute cette expertise qui existe déjà?

Mme Colleen Calvert: J'en suis persuadée. Nous avons établi des partenariats avec toutes les sections de la Légion canadienne dans la province et elles sont devenues notre source d'information. S'il y a un renseignement à communiquer aux familles, nous le faisons parvenir à la Légion canadienne. On pose alors des affiches et on fait circuler l'information pour s'assurer que tout le monde est au courant. Ce sont les sections locales de la légion qui savent le mieux comment s'y prendre à l'échelle de la collectivité, car elles savent où trouver les intéressés et comment entrer en contact avec eux. C'est une véritable mine de connaissances et d'information et je pense que tout partenariat efficace doit inclure la légion.

M. Brent St. Denis: Merci, Colleen. J'espère avoir l'occasion de poursuivre cette discussion.

Merci, monsieur le président.

Le président: Je suis convaincu que vous pourrez le faire.

C'est maintenant au tour de M. Gaudet, du Bloc québécois, pour cinq minutes.

[Français]

M. Roger Gaudet (Montcalm, BQ): Merci, monsieur le président.

Bonjour, mesdames. Si j'ai bien compris, vous n'êtes pas payées pour faire ce travail. Vous ne recevez aucun financement du gouvernement.

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Oui, nous en recevons. Environ 55 p. 100 de notre financement provient du programme ministériel de services aux familles des militaires. Je vous parle uniquement du centre que je dirige. La situation peut varier d'un centre à l'autre.

[Français]

M. Roger Gaudet: Lors de l'incendie du sous-marin Chicoutimi, combien de marins ont souffert du syndrome de stress post-traumatique?

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Je connais très bien tout le dossier du *Chicoutimi*.

[Français]

M. Roger Gaudet: Combien de marins ont souffert du syndrome de stress post-traumatique?

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Non, les services de santé des Forces canadiennes ne pourraient même pas vous fournir ce chiffre, parce qu'on n'a pas fait le suivi pour l'ensemble de l'équipage du sous-marin. Certains ont quitté et d'autres ont été redéployés; l'équipage s'est dispersé dans différentes directions. Je ne crois pas que les Forces canadiennes pourraient même vous indiquer le nombre d'anciens du *Chicoutimi* qui souffrent de troubles de stress post-traumatique.

[Français]

M. Roger Gaudet: J'ai écouté attentivement tout ce que vous avez dit et tout ce que vous avez répondu aux questions de mes collègues. Aujourd'hui, on prépare nos jeunes à l'avance. Comment se fait-il qu'on ne prépare pas nos soldats à la retraite? Comme mon collègue le disait au sujet du syndrome de stress post-traumatique, comment se fait-il qu'on ne tienne pas nos soldats au courant?

Comme vous le disiez plus tôt, il n'y a pas de garderies. Les militaires qui partent outre-mer pensent certainement à leur famille et à leurs enfants qui restent ici. Comment se fait-il qu'ils ne soient pas préparés? Aujourd'hui, on prépare nos jeunes qui vont à l'école. On y fait attention, on leur dit quoi faire et on les conseille. Comment se fait-il que dans l'armée on ne soit pas capable de faire cela et de préparer les militaires à la retraite comme tout le monde?

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: J'estime que les Forces canadiennes font du bon travail pour ce qui est de la préparation des membres de leurs effectifs. C'est au chapitre de l'éducation de la famille qu'il y a un problème. Je pense que le militaire en service reçoit l'information nécessaire. Je ne crois pas que ce soit le cas des familles.

•(1635)

[Français]

M. Roger Gaudet: Je suis d'accord, le militaire est marié au pays, mais il est également marié à une personne et il a une famille. Je vous écoute depuis le début et je pense que la famille est pas mal mise de côté par l'armée. Je ne sais pas si c'est le fruit de mon imagination.

J'aimerais savoir ce que vous en pensez.

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Il est bien certain que j'ai une opinion à ce sujet.

La marine et les forces aériennes sont incroyablement efficaces dans la mobilisation et la sensibilisation des familles en s'assurant qu'elles disposent de toute l'information pertinente. L'armée n'est pas rendue aussi loin et croit toujours qu'elle doit contrôler toute l'information reçue par une famille. La situation s'améliore quelque peu, mais on n'y est pas encore tout à fait. Un grand nombre des unités de l'armée n'ont toujours pas fait appel aux services de leur centre de ressources pour les familles des militaires. Elles pourraient pourtant y trouver les services et les ressources susceptibles de les appuyer dans leur rôle de leadership, tout comme du soutien pour les familles. Il faut que les têtes dirigeantes de notre armée commencent à mettre à contribution et à faire connaître les services et les ressources accessibles aux familles, de telle sorte que celles-ci sachent à quoi s'en tenir lorsque le militaire prend sa retraite ou est libéré.

[Français]

M. Roger Gaudet: Et vous, madame Purcell, quel est votre point de vue?

[Traduction]

Mme Wendy Purcell: J'estime que les Forces canadiennes doivent prendre les mesures nécessaires pour s'assurer que l'ensemble de la famille soit bien informée. Nos capacités ne sont pas illimitées. Je pense toutefois qu'il faut faire comprendre aux militaires qui reçoivent directement l'information qu'ils devraient transmettre celle-ci à leur famille ou qu'il faudrait, comme le suggérerait Colleen, intégrer la famille à certaines activités de telle sorte qu'elle soit mise au courant de la situation, car il faut bien admettre que le message ne passe pas actuellement.

Je suis mariée à un militaire depuis 25 ans et il y a bien des situations qui se sont produites sans que je n'en sache rien, simplement parce que le militaire n'estime pas important de partager certains renseignements. Mais c'est toute la famille qui est touchée en réalité et il est important que chacun soit engagé dans le processus et intégré au traitement de la situation, comme Colleen l'indiquait, car ce n'est pas seulement une personne qui doit la vivre, mais bien l'ensemble de la famille.

Je crois que tous ces intervenants ont un rôle à jouer pour sensibiliser les familles et la population en général. Il faut absolument que l'information soit communiquée.

[Français]

M. Roger Gaudet: Merci beaucoup.

Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Le président: Merci beaucoup.

Nous passons à M. Shipley, du Parti conservateur. Vous avez cinq minutes.

M. Bev Shipley (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Un grand merci encore une fois pour votre présence. Je pense que nous voulons tous sans cesse vous remercier — pour le passé, le présent et l'avenir — de servir aussi bien notre pays en apportant une contribution qui nous inspire une grande fierté.

Vous nous avez parlé d'un manque de services aux familles. Je présume qu'il était question des Forces canadiennes et, tout particulièrement, comme vous venez de le préciser, peut-être de l'armée.

Pourriez-vous faire les mêmes commentaires concernant Anciens Combattants Canada?

Mme Colleen Calvert: Par manque total de services, j'entendais manque total d'information au sujet des services disponibles. Nos familles ont accès à un large éventail de programmes et de services offerts par l'entremise d'ACC, des Forces canadiennes et même de l'ensemble du gouvernement du Canada. C'est simplement un manque d'information.

M. Bev Shipley: Alors ce n'est pas que les services n'existent pas; c'est que les gens ne les connaissent pas.

Mme Colleen Calvert: Comme personne ne sait que ces services sont offerts, alors... Si une personne ignore l'existence de ces services, elle ne peut certes pas demander à y avoir accès.

M. Bev Shipley: C'est ce que nous ont répété tous les groupes qui ont comparu devant nous; on a dû l'entendre une cinquantaine de fois. Mais vous faites partie de la solution. Que faites-vous pour nous aider à soutenir les anciens combattants? Je veux qu'on en revienne à eux.

Mme Colleen Calvert: Oui.

M. Bev Shipley: Que pouvez-vous faire pour nous aider à régler ce problème en ce qui concerne les anciens combattants?

Mme Colleen Calvert: Depuis deux ans et demi, nous invitons un représentant d'Anciens Combattants Canada à nous accompagner à chaque occasion. Nous nous déplaçons à chaque mois, et nous effectuons une grande tournée de la province quatre fois par année. Il y a toujours un représentant du ministère qui est présent. Comme nous sommes en contact direct avec les travailleurs sociaux du ministère, nous pouvons leur référer directement un ancien combattant ou sa famille voulant avoir accès à certains services. Nous avons mis tout en oeuvre pour nous renseigner sur la totalité des services et des ressources accessibles.

Mon personnel travaille en étroite collaboration avec tous les représentants du ministère qui veulent bien nous accompagner. Si je tiens une séance d'information pour 350 membres des familles en cas de déploiement, j'invite le ministère à venir installer son présentoir pour distribuer ses brochures et toute l'information requise.

• (1640)

M. Bev Shipley: Est-ce que les résultats sont bons?

Mme Colleen Calvert: C'est formidable. La réaction est excellente.

M. Bev Shipley: Est-ce que les gens d'Anciens Combattants Canada acceptent volontiers de participer?

Mme Colleen Calvert: Oui, tout à fait.

M. Bev Shipley: Vous avez parlé précédemment du dédoublement des services. Lorsque nous nous penchons sur cet aspect de la transition, nous essayons toujours de déterminer la façon dont nous pouvons éviter... Dans cette optique, sur quels services devrions-nous concentrer notre attention afin d'éliminer de tels dédoublements?

Mme Colleen Calvert: Je ne sais pas si je peux vraiment vous répondre à ce sujet, mais c'est une bonne question.

M. Bev Shipley: Mais vous avez bel et bien parlé du dédoublement des services. Lorsque quelqu'un nous fait part d'une telle situation, j'aime bien savoir de quels services il s'agit, de sorte que nous puissions véritablement...

Je pense qu'il était question à ce moment-là des Forces canadiennes. Je ne veux pas nécessairement parler des Forces, mais j'aimerais que vous me disiez sous quels aspects vous croyez qu'il peut y avoir dédoublement des services lors de la transition vers Anciens Combattants Canada.

Mme Colleen Calvert: Non, je ne peux pas... J'essaie vraiment de me souvenir de cas de dédoublement des services que j'aurais pu constater au sein des Forces canadiennes. Ce n'est pas encore tout à fait clair. J'ai entendu dire qu'à Halifax, ACC a embauché un responsable des services d'entraide aux familles pour les cas de traumatismes liés au stress opérationnel alors même qu'une ressource semblable existait déjà au ministère de la Défense nationale. Le responsable du service d'entraide aux familles et l'agent d'entraide — un militaire à la retraite — travaillaient tous deux auprès des familles de militaires à la retraite ou libérés. Personne n'intervenait auprès des familles des militaires encore en service, car une telle ressource n'existe pas.

Il y a donc dédoublement des services à ce chapitre. C'est en fait le ministère des Anciens combattants qui devrait aider ces familles.

M. Bev Shipley: C'est le genre de renseignements que nous pourrions être intéressés à obtenir. Alors si vous pouviez nous en faire part, pas nécessairement aujourd'hui, mais lorsque cela vous viendra à l'esprit lors de vos recherches, de vos discussions, de vos tournées ou lors de vos rencontres régulières... Nous aimerions bien savoir quels sont ces cas où il y a un double emploi de telle sorte que nous puissions assurer la coordination requise.

Il s'agit surtout de coordonner pour éliminer le double emploi, dans le cas du stress opérationnel comme dans d'autres, on retrouve les services des deux côtés de la frontière, celle-ci étant la ligne de transition entre Forces canadiennes et Anciens Combattants Canada. Nous sommes donc très intéressés à obtenir des informations à ce sujet afin de mettre un terme au dédoublement des efforts, car celui-ci nuit à la cohérence des messages. J'estime, en toute franchise, que c'est le principal problème à régler à ce chapitre.

Vous avez aussi souligné que l'on manquait de médecins. Comment vous arrangez-vous avec les collectivités pour partager les services médicaux dont vous avez besoin? Je suppose qu'il y a pénurie au sein des Forces canadiennes. Nous y sommes confrontés avec nos anciens combattants dans les hôpitaux et les cliniques spécialisées et il va de soi que le problème est également présent dans l'ensemble de la population. Avez-vous des idées quant à la façon de s'y prendre pour en arriver à un partage optimal avec le grand public en vue de tirer avantage de ces services professionnels?

Comme ce n'est pas simplement en claquant des doigts que nous aurons accès à des médecins ou à des services professionnels de santé, nous devons nous montrer novateurs d'une manière ou d'une autre.

Mme Wendy Purcell: Tout à fait.

Je suppose qu'il faut se tenir bien au fait des ressources qui sont disponibles de manière à pouvoir repérer les quelques médecins qui sont disposés à prendre de nouveaux patients ou à servir des familles. Nous savons que les hôpitaux tiennent des listes générales de tous les médecins qui acceptent de nouveaux patients. Vous pouvez également communiquer avec votre médecin local qui devrait être en mesure de vous indiquer les endroits où vous pouvez aussi vous adresser.

Dans notre cas, lorsque nous sommes déployés en différents endroits, nous ne pouvons pas simplement dire à chaque occasion que nous sommes les Forces canadiennes et que nous avons besoin d'un médecin. Les choses ne sont pas aussi simples. Ce n'est pas parce que nous sommes militaires que... Nous nous retrouvons dans le bassin général avec le grand public.

Mme Colleen Calvert: Mais les familles des membres des Forces canadiennes ne devraient pas se retrouver dans le bassin général avec le reste de la population. Elles ont déjà consenti d'énormes sacrifices.

M. Gilles-A. Perron: Pourriez-vous répéter? Vous avez dit...

Mme Colleen Calvert: J'ai dit que les familles des membres des Forces canadiennes ne devraient pas être traitées sur le même pied que le simple citoyen. Ce dernier ne fait pas de sacrifice au bénéfice de son pays.

M. Bev Shipley: Mais c'est généralement le cas des anciens combattants une fois la transition effectuée. Nous voulons parler ici des anciens combattants. Il faut donc trouver une façon de s'arranger avec le reste de la population relativement à ces services.

Mme Colleen Calvert: Tout à fait, mais lorsqu'il est question des services médicaux... quelqu'un a dit que la garde d'enfants était de compétence provinciale. Eh bien, si le gouvernement du Canada et les Forces canadiennes vous disent que vous déménagez à Lower Pumphandle (Saskatchewan) et que, malheureusement, quelle tristesse, il n'y a pas de service de garde, il est probable que vous renoncerez au service militaire, et tout cet argent sera perdu.

• (1645)

M. Bev Shipley: Merci.

Le président: Ces contraintes de temps sont si désagréables. Lorsque son tour vient, chacun veut en avoir un peu plus, mais tous les membres souhaitent avoir l'occasion d'intervenir. C'est un épineux problème.

Nous passons au Parti libéral du Canada. Monsieur Russell, vous avez cinq minutes.

M. Todd Russell: Merci encore.

Je veux revenir au thème que j'ai abordé précédemment. Je ne suis pas favorable à ces silos qui se multiplient, pas plus qu'à ces débats sur les questions de compétence, je vous prie de me croire. Je crois même parfois qu'il nous arrive ici de nous livrer à des commentaires semblables lorsque nous voulons nous limiter à des questions directement liées à notre mandat. Nous courons également le risque d'influer d'une certaine façon sur la gamme de services pouvant être accessibles à différentes personnes.

Je pense au cas le plus extrême où de telles querelles de compétence ont coûté la vie à une personne. À la Chambre des communes, nous avons adopté une motion, appelée le principe de Jordan, à propos d'une situation très similaire où les instances provinciale et fédérale ainsi qu'un gouvernement des premières nations se disputaient pour savoir qui allait payer la note des soins de santé, ce qui a éventuellement causé la mort d'une personne.

Mais je veux parler à nouveau de la transition. Un militaire en service actif peut s'adresser à vous. S'il quitte le service militaire, il ne sait plus où aller. Il devient un ancien combattant qui pourra éventuellement avoir accès aux services d'ACC. Qu'est-ce qu'il advient de lui? Il travaille au sein des Forces canadiennes où il bénéficie des services d'un conseiller, voire d'un médecin. S'il quitte les forces, je suppose que celles-ci ne paieront plus pour lui, ou ne le feront pas nécessairement, surtout s'il s'agit d'un médecin ou d'un psychologue travaillant pour les Forces canadiennes. Ce militaire n'a donc personne vers qui se tourner lors de la période de transition et il ne sait pas nécessairement ce que peut lui offrir Anciens Combattants Canada. Que se passe-t-il durant cette transition?

Colleen, vous avez été militaire pendant 21 ans.

Dans votre cas, Wendy, je ne sais pas vraiment. Étiez-vous dans le civil?

Mme Wendy Purcell: Effectivement.

M. Todd Russell: Alors, Colleen, c'est peut-être une situation que vous connaissez un peu mieux. Encore là, il est possible que nous puissions formuler des recommandations à ce sujet.

Mme Colleen Calvert: Lorsque j'ai été libérée par les Forces canadiennes, je n'ai reçu aucune information sur les services disponibles et c'est encore ainsi que les choses se passent aujourd'hui.

Il y a un certain nombre de militaires blessés qui travaillent directement avec nous; ils offrent des services d'information et d'aiguillage auxquels les familles peuvent avoir accès 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Ils travaillent avec nous pendant un an ou deux, soit jusqu'à ce qu'ils obtiennent leur libération pour raison médicale. Je leur parle quotidiennement et ils me disent que lorsqu'ils sont libérés, ils ont l'impression d'être totalement abandonnés à leur sort, comme cette fameuse image du bras plongé dans le seau d'eau: lorsqu'on le retire, on n'en voit plus aucune trace. La moitié du temps, on ne leur dit absolument rien des services disponibles à leur intention, surtout lorsqu'ils viennent d'Anciens Combattants Canada. Le scénario est simple: signez ici, ici et ici, et bonsoir la visite.

Il faut une certaine forme de transition; il faut que de l'information soit transmise, et on doit inclure la famille dans le processus.

M. Todd Russell: Est-ce que vous fournissez de l'information concernant les programmes d'Anciens Combattants Canada?

Mme Colleen Calvert: Non, nous invitons les représentants du ministère à nous accompagner pour qu'ils le fassent eux-mêmes.

M. Todd Russell: Il y a donc une certaine forme de chevauchement.

Mme Colleen Calvert: Mais nous le faisons uniquement en situation de déploiement, lorsque une unité ou des membres sont déployés, ou lorsqu'ils rentrent de mission. Alors c'est strictement en période de déploiement et dans le but de les informer, surtout les réservistes et leur famille, des services auxquels ils peuvent avoir accès via les différentes avenues possibles.

Nous ne faisons donc pas habituellement cette démarche lorsque des militaires sont libérés ou lorsqu'ils quittent le service actif et deviennent anciens combattants.

M. Todd Russell: Diriez-vous qu'il y a un fossé au niveau de la transition? Un fossé que nous pourrions combler en retournant un peu vers l'arrière et dont les Forces canadiennes pourraient se charger en allant un peu de l'avant?

Mme Colleen Calvert: Je pense qu'il y a effectivement un fossé. Il faut s'employer davantage à s'assurer que tout le monde est bien informé.

M. Todd Russell: Merci.

Le président: Très bien, merci.

Maintenant, du Parti conservateur du Canada, M. Cannan. Vous avez cinq minutes.

M. Ron Cannan (Kelowna—Lake Country, PCC): Merci, monsieur le président.

Un grand merci à vous, mesdames. Halifax et sa région sont très privilégiées de pouvoir compter sur deux personnes aussi dévouées et passionnées que vous l'êtes au sein du Centre de ressources pour les familles des militaires. Je vous suis très reconnaissant pour l'information que vous avez communiquée à notre comité.

J'ai seulement quelques brèves questions au sujet de votre budget.

Vous avez parlé de 55 p. 100 de votre financement. À combien se chiffre alors votre budget total?

Mme Colleen Calvert: Mon budget total est de 3,5 millions de dollars. J'obtiens 1,25 million de dollars du ministère dans le cadre de son programme de services aux familles des militaires.

● (1650)

M. Ron Cannan: D'accord, et vous avez indiqué que les 35 p. 100 qui restent proviennent des frais imposés aux usagers et de campagnes de financement, notamment.

Vous soulignez qu'en fin de compte, il vous faudrait encore plus d'argent. Avez-vous établi des projections à partir de votre situation actuelle? Si vous aviez davantage de fonds, qu'est-ce que vous feriez de différent?

Mme Colleen Calvert: Je n'aurais plus à solliciter les gens pour essayer de leur vendre un billet de loterie.

C'est ce qui est le plus difficile. Les gens nous répondent que nous sommes un centre de ressources pour les familles des militaires et que la Défense nationale nous fournit tous les fonds dont nous avons besoin. Ils nous disent que nous sommes sans doute des fonctionnaires fédéraux. Nous sommes plutôt une organisation indépendante, à charte provinciale. Nous ne sommes ni une instance fédérale, ni une instance provinciale; nous sommes un organisme sans but lucratif, une réalité qui semble très difficile à saisir pour la population canadienne. Même les membres des Forces canadiennes arrivent mal à comprendre que notre financement total n'est pas assuré. Ils sont donc réticents à sortir leur dollar pour acheter ce billet de loterie.

M. Ron Cannan: Est-ce que votre budget est semblable à ceux des autres centres existant au pays?

Mme Colleen Calvert: Comme nous devons suivre le même processus de demande de financement, je dirais que notre budget est assez similaire. Tout est une question d'échelle. Si mon budget est si élevé, c'est parce que je dirige le plus grand centre au pays et que deux importants services de garde relèvent de notre responsabilité. Il nous manquait 220 000 \$. J'utilise l'argent provenant des campagnes de levée de fonds et des frais d'utilisation pour payer le personnel chargé d'offrir les programmes et les services relevant de notre mandat. Il faut se montrer créatif.

M. Ron Cannan: La province vous aide donc pour le financement de ces deux garderies?

Mme Colleen Calvert: Oui, nous avons effectivement droit à certaines subventions de la province.

M. Ron Cannan: Vous avez indiqué expressément que votre mandat ne consiste pas à traiter avec Anciens Combattants Canada, mais vous travaillez avec certains militaires à la retraite.

S'agit-il de membres récemment libérés ou de militaires ayant quitté les forces armées depuis de nombreuses années ou est-ce que ces personnes se situent entre les deux?

Mme Colleen Calvert: C'est une combinaison de tout cela. Il y a beaucoup de gens qui ont déjà eu affaire à nous et, comme ils se sentaient en sécurité, ils ont continué à nous fréquenter. Il y a aussi des gens qui se sont éloignés du secteur militaire et qui souhaitent revenir donner un coup de main en s'engageant dans notre centre.

Il y a vraiment un peu de tout.

M. Ron Cannan: C'est justement ce que j'allais demander. Est-ce qu'il y en a un bon nombre qui reviennent pour faire du bénévolat?

Mme Colleen Calvert: Tout à fait.

M. Ron Cannan: Et les proches des militaires actifs composent 51 p. 100 de votre conseil d'administration. Est-ce bien cela?

Mme Colleen Calvert: C'est exact.

M. Ron Cannan: Qui retrouve-t-on parmi les 49 p. 100 qui restent?

Mme Colleen Calvert: Ce sont principalement des militaires en service. Nous avons bien quelques membres de la collectivité, mais il s'agit traditionnellement de militaires actifs.

M. Ron Cannan: Quant au rôle de notre comité, je voudrais mentionner en terminant que certains membres ont fait valoir que nous étions là pour nous occuper des affaires des anciens combattants, c'est-à-dire des militaires qui quittent le service actif.

Un membre a demandé si nous pouvions faire quelque chose aux fins de la planification. À la lumière de vos 21 années d'expérience en tant que militaire et ... Depuis combien de temps êtes-vous directrice exécutive de ce centre?

Mme Colleen Calvert: Dix ans.

M. Ron Cannan: Alors vous avez commencé votre service militaire à huit ans?

Des voix: Oh, oh!

M. Ron Cannan: Alors comment envisagez-vous l'optimisation des ressources au sein des Forces aujourd'hui? Où se situeront les principaux enjeux dans cinq, dix ou quinze ans? Que voyez-vous dans la boule de cristal de votre expérience, ne serait-ce que pour les années qui viennent?

Mme Colleen Calvert: Le problème des traumatismes liés au stress opérationnel sera certes le plus complexe, vous avez absolument raison. Si j'avais un conseil à vous donner, ce serait de ne pas vous limiter à la thérapie et au counselling destinés à l'ancien combattant, mais de travailler aussi avec la famille de telle sorte qu'elle comprenne bien toute la situation et qu'elle sache quoi faire, car c'est elle qui subit les contrecoups de tout cela.

M. Ron Cannan: Avez-vous recours aux services d'ergothérapeutes?

Mme Colleen Calvert: Je suppose que cela pourrait être utile.

M. Ron Cannan: Très bien. Merci beaucoup pour votre dévouement.

Le président: Merci.

C'est le tour de M. Stoffer du NPD pour une période de cinq minutes.

M. Peter Stoffer: Merci encore.

Vous avez répété à plusieurs reprises que vous deviez considérer la famille dans une perspective globale, plutôt que de vous intéresser uniquement aux militaires en service. Vous avez parlé des deuxièmes plus proches parents. Comme vous le savez, un grand nombre des militaires en service sont de jeunes hommes ou de jeunes femmes qui ne sont pas nécessairement mariés, mais pour lesquels il y a souvent une mère ou un père dans le portrait. Je suis convaincu que nous avons tous reçu des appels semblables. Qu'advient-il de ces jeunes militaires? Qu'en est-il de l'information à transmettre aux parents? Il serait très étonnant qu'un jeune de 19 ans se mette à parler à sa mère et à son père des services qui sont disponibles et de choses semblables. Voudriez-vous également intégrer au processus les mères et les pères, surtout dans le cas des célibataires, voire même les grands-parents ou d'autres proches du militaire? Vous devez recevoir beaucoup d'appels de proches qui veulent de l'information ou de l'aide.

●(1655)

Mme Colleen Calvert: Je pourrais vous parler longuement des appels que nous recevons de grands-parents et de parents de tout le pays qui sont sans nouvelle de leur fils ou de leur fille en mission en Afghanistan et qui craignent...

Je pense que nous devons mieux informer la population canadienne, car tout le monde connaît au moins un militaire ou un ancien combattant. En multipliant nos efforts pour bien renseigner les Canadiens, on s'assurera que nos familles — les mères, les pères, les frères, les soeurs, tout le monde — connaissent les ressources que nous avons à leur offrir.

M. Peter Stoffer: Ma question s'adresse à vous deux, car l'une est une ancienne combattante et l'autre est la conjointe d'un militaire qui le deviendra bientôt, dès qu'il quittera le service actif.

Mme Wendy Purcell: Cela devrait se faire d'ici quelques mois.

M. Peter Stoffer: D'ici quelques mois. En voilà donc un de plus; vous allez devenir la conjointe d'un ancien combattant. La vérificatrice générale a indiqué dans un rapport, et je me rappelle vous en avoir déjà parlé, que le gouvernement du Canada n'a pas l'obligation légale de veiller sur les familles, mais qu'il en a l'obligation morale. Je lui ai demandé si cette obligation devrait être établie par la loi. Sans dire si cela devrait être le cas ou non, elle a répondu que le gouvernement devrait se pencher sur la question.

Selon vous, en votre qualité d'ancienne combattante et de conjointe, le gouvernement devrait-il avoir une obligation légale envers la famille? J'aimerais que vous répondiez toutes les deux à ma question.

Mme Colleen Calvert: À mon avis, ce serait absolument nécessaire. On exige d'énormes sacrifices des membres des familles de militaires. Or, ce ne sont pas eux qui se sont engagés dans l'armée pour servir la Reine et le pays, mais les militaires. La famille en souffre par défaut. Je pense que cela devrait être reconnu légalement.

Mme Wendy Purcell: Je me dois d'appuyer ces commentaires, en tant que membre d'une famille de militaire. Tout à fait; on doit recourir à ce moyen.

M. Peter Stoffer: Eh bien, en conclusion, j'aimerais vous remercier pour le travail considérable que vous accomplissez et les services que vous rendez, et je remercie également votre mari pour son service militaire. J'aime bien me vanter du fait que Shearwater est la base numéro un au Canada. Je peux seulement constater, à en croire les articles à propos du Chicoutimi et de tout le reste, que vos services seront de plus en plus sollicités.

Betty a raison de dire que davantage de gens s'adressent à nous pour obtenir du financement. Il est probable que l'une des tâches que nous avons à assumer, même si nous ne pouvons mettre le nez dans le MDN, consiste à voir ce que nous pourrions faire pour vous aider, en veillant à que vous disposiez des ressources financières et humaines nécessaires pour aider les militaires à vivre leur transition lorsqu'ils deviennent des anciens combattants.

Merci.

Le président: M. Parent m'indique le chiffre deux avec sa main, et j'ignore de quoi il s'agit.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: J'aimerais que vous m'accordiez deux minutes.

[Traduction]

Le président: Monsieur Perron, vous interviendrez juste après M. Sweet, si vous voulez bien attendre.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: D'accord.

[Traduction]

L'âge avant la beauté.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je ne me prononcerai pas là-dessus.

Monsieur Sweet, pour cinq minutes.

M. David Sweet (Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale, PCC): Merci beaucoup, pas seulement pour ce que vous faites aujourd'hui, mais également parce que, d'après ce que j'ai compris, vous avez servi au sein des forces armées. Je tiens donc à vous remercier de votre dévouement à l'égard de notre pays, ainsi que d'avoir mis votre vie en péril et, bien sûr, de vous efforcer, aujourd'hui, d'offrir des services à des gens qui risquent aussi leur vie. Je ne le dirai jamais assez.

Avez-vous entendu parler d'un organisme appelé le Centre? C'est une initiative ministérielle. Avez-vous jamais travaillé, ou communiqué d'une quelconque façon avec cet organisme, ou celui-ci a-t-il communiqué avec vous?

Mme Colleen Calvert: Nous avons un peu travaillé ensemble sur le plan régional. Il s'agit là d'un des vases clos auxquels j'ai fait allusion.

M. David Sweet: Très bien; mais vous avez réalisé quelques travaux ensemble, je crois — des petits projets?

Mme Colleen Calvert: Nous les avons invités à nous accompagner sur la route, lorsque nous nous rendons dans les communautés et visitons nos familles afin de les éduquer. Nous faisons de notre mieux pour les encourager afin qu'ils informent tout le monde.

M. David Sweet: Eh bien, voilà l'une des questions que je souhaitais poser. Vous les avez invités. Vous avez invité ACC à vous accompagner sur la route. C'est excellent.

L'autre question était: viennent-ils?

Mme Colleen Calvert: Absolument, et ils en voient les avantages.

M. David Sweet: Bien sûr, vous avez constamment répété que l'un des principaux problèmes est le fait que les gens ignorent qu'ils peuvent bénéficier de ces services. Affirmez-vous qu'on pourrait peut-être, notamment, faire de l'information directe ou, autrement dit, appeler directement dans les maisons pour dire, par exemple: « Soit dit en passant, vous avez ceci à votre disposition; vous pouvez aller sur ce site Internet, et faire cela »?

Mme Colleen Calvert: Ce serait absolument merveilleux. Comme je l'ai dit, l'un des problèmes que nous éprouvons maintenant, et nous avons été... Le vice-chef d'état-major de la Défense a écrit un message à tout le monde pour dire qu'il fournirait aux CRSM de l'information sur la famille dont un membre est déployé. La moitié du temps, nous ne pouvons même pas avoir cette information. Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur... En fait, nous sommes censés recevoir des renseignements quand quelqu'un est blessé ou tué. Mais nous ne les obtenons même pas, alors nous ne pouvons établir ce lien avec la famille.

Ce serait phénoménal qu'on appelle ces familles pour les informer des services dont elles peuvent bénéficier.

● (1700)

M. David Sweet: Les problèmes que vous rencontrez sont-ils simplement causés par des engorgements administratifs, ou certains sont-ils dus à la Loi sur la protection des renseignements personnels?

Mme Colleen Calvert: Non, cela ne concerne pas la protection des renseignements personnels. Le ministère de la Défense nationale a rendu une décision. Nous avons nos propres codes de protection des renseignements personnels. Donc, là n'est pas la question; on a déjà tranché à ce sujet. Je crois vraiment que c'est un problème de volonté. Comme je l'ai dit, la marine et la force aérienne s'y sont totalement engagées, mais ce n'est pas toujours le cas pour les forces armées.

M. David Sweet: Vous avez fait preuve de tellement d'énergie ici que je voudrais certainement m'assurer de vous avoir toujours de mon côté et de ne pas laisser traîner de problèmes qui doivent être réglés.

À combien de familles venez-vous en aide chaque année? En avez-vous une idée?

Mme Colleen Calvert: Je peux vous dire que l'an dernier, nous avons eu plus de 62 000 contacts avec des membres de familles à Halifax uniquement, dans la région que je dessers.

M. David Sweet: Vous vous occupez de trois centres.

Mme Colleen Calvert: Oui, de trois centres. Mon bureau de Cap-Breton est très petit mais, comme vous le savez, nous avons la force opérationnelle 107. Beaucoup de gens ont été déployés là-bas.

L'an dernier, il y a eu quelque 62 000 contacts avec des familles.

M. David Sweet: C'est impressionnant.

En ce qui concerne vos tournées — et je vous pose strictement la question par intérêt personnel — avez-vous un rayonnement équivalent — je suis certain que c'est l'objectif que vous visez — auprès de chacune des trois forces militaires, ou trouvez-vous que certaines sont plus difficiles à atteindre?

Mme Colleen Calvert: En fait, non; nous avons été très chanceux, en Nouvelle-Écosse, d'obtenir un engagement direct du haut de la chaîne de commandement des forces terrestres, de la marine et des forces aériennes. On nous a apporté un soutien incroyable; nos activités ont donc été une véritable réussite grâce au concours de tous ces éléments.

M. David Sweet: Vous avez dit que vous échangez beaucoup avec les légions, qui diffusent vos informations et tout le reste. Avez-vous constaté que cela génère des demandes de la part d'anciens combattants avec lesquels vous n'aviez jamais traité auparavant, lorsqu'ils étaient dans la force régulière?

Mme Colleen Calvert: Absolument, car ils ont un fils, une fille, une nièce ou un neveu, et veulent savoir ce qui se passe. Il peut s'agir de quelque chose de très simple; ils peuvent vouloir envoyer un colis surprise à quelqu'un, alors ils établissent le lien. Il s'agit de renseignements qu'ils n'auraient jamais eus auparavant. Ils peuvent maintenant établir le contact.

Il y a beaucoup d'anciens combattants qui sont pères ou grands-pères d'un grand nombre de nos militaires en service actuellement, alors c'est extrêmement bénéfique.

M. David Sweet: Merci.

Le président: Merci, monsieur Sweet.

Monsieur Perron, vous vouliez intervenir; c'est maintenant votre tour.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: Madame, plus tôt, vous m'avez fait sortir de mes gonds lorsque vous avez dit que les membres des forces armées devraient avoir un traitement spécial dans les systèmes de santé provinciaux parce qu'ils mettent leur vie en danger pour le Canada. Je suis totalement en désaccord avec vous et je vais vous dire pourquoi.

Je vais vous donner un bel exemple, même si vous en avez sûrement tous les jours. Mon vieux père est décédé en 1999. Il a travaillé pendant 55 ans sous terre, à la mine Noranda en Abitibi, à sortir du cuivre pour faire des fils électriques, des conduits électriques et tout ce qui est fait de cuivre. Tous les jours, il a risqué sa vie. Sous terre, à la mine Noranda, il en mourait environ par semaine au début. À la fin, la sécurité s'était améliorée. Tous les matins, quand son mari allait travailler à la mine Noranda, ma mère pleurait parce qu'elle avait peur pour la vie de son vieux, comme elle l'appelait. Cet homme n'a-t-il rien fait pour le Canada?

Il n'a pas eu de traitement spécial dans les systèmes de santé canadiens et québécois. Cet homme est décédé d'une maladie qu'il a attrapée dans la mine Noranda: l'amiantose. Il ne pouvait plus respirer. Ne me dites pas qu'il n'a pas participé à l'économie et au bien-être des Canadiens à une échelle équivalente sinon plus grande que le font les militaires. Ne demandez pas un traitement spécial pour les militaires. Pensons aussi à un grand nombre de gens qui perdent leur vie dans des emplois aussi dangereux, sinon plus, que ceux des militaires.

C'était un commentaire. Si vous voulez y réagir, vous le pouvez. Si vous ne le voulez pas, je comprendrai. Pour ma part, j'avais besoin de le dire.

• (1705)

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Tout d'abord, monsieur, je suis navrée que vous ayez perdu votre père.

C'est le MDN qui déplace les militaires. Leurs familles, par défaut, sont forcées de déménager également. Ce que j'essayais de faire valoir, c'est que ces familles de militaires devraient obtenir une aide du gouvernement fédéral pour qu'ils n'aient pas à renoncer à un médecin de famille en allant à un endroit où ils ne pourront pas en consulter un. On leur demande ainsi de faire des sacrifices additionnels. Ils sont déplacés selon la volonté du gouvernement, essentiellement. Je dis seulement qu'il faut leur garantir un accès à un médecin de famille. Trouvons-leur un docteur. Ne leur demandons pas de renoncer à ce qu'ils ont déjà dans leur province. Donnons-leur accès à un médecin; c'est tout.

[Français]

M. Gilles-A. Perron: On vit cela au quotidien. Si un homme de l'Abitibi va travailler dans la mine d'uranium d'Elliot Lake, il aura un travail aussi dangereux à Elliot Lake que celui qu'il avait en Abitibi. Quand il arrive là-bas, personne ne vient lui offrir un médecin spécial ou une faveur spéciale; il se débrouille. C'est aussi vrai pour sa famille.

[Traduction]

Mme Colleen Calvert: Il peut choisir d'habiter là-bas, de déménager. Les familles de militaires, elles, n'ont pas voix au chapitre à ce propos.

M. Gilles-A. Perron: Dans ce cas, qu'on n'entre pas dans l'armée.

Mme Colleen Calvert: Les familles des militaires n'ont pas le choix.

Le président: J'aimerais seulement aviser les membres du comité qu'il n'y a plus que deux intervenants sur la liste: M. St. Denis et Mme Hinton.

La sonnerie pour les votes retentira bientôt.

Allez-y.

M. Brent St. Denis: Monsieur le président, j'aurais une petite question pour faire suite à la discussion. C'est au sujet de ce que Colleen a dit sur l'accès aux médecins lors de sa première intervention. Nous avons entendu le témoignage du Dr MacKinnon, médecin militaire à la retraite de la base de Shearwater qui reçoit cependant des anciens combattants dans son cabinet privé. Sans parler de la question des ressources, elle a fait remarquer avec justesse que les personnes qui quittent l'armée devaient bénéficier d'une période de transition au cours de laquelle elles pourraient toujours avoir accès aux installations médicales militaires. Qu'en pensez-vous?

J'ai tenu pour acquis, à tort de toute évidence, que les familles de militaires pouvaient recevoir les soins de médecins militaires. Mais pourriez-vous nous dire quels services leur sont offerts après qu'ils ont quitté les Forces, disons pendant les six mois à deux ans suivant leur départ?

Mme Colleen Calvert: Je ne connais pas toutes les obligations juridiques, mais je sais qu'en tant que civils, les familles des militaires n'ont pas accès aux médecins militaires. J'ai l'impression qu'après leur retraite ou leur départ, les membres des forces armées ne peuvent plus voir de médecins militaires. C'est probablement pour des motifs entourant l'accès aux médecins militaires, comme les responsabilités. Je sais que les militaires qui quittent l'armée pour des raisons médicales se retrouvent soudainement sans médecin. Tous ces gens qui quittent l'armée ne peuvent obtenir les services d'un docteur. C'est un problème.

M. Brent St. Denis: C'est une situation sans issue.

Mme Colleen Calvert: C'est le moins qu'on puisse dire.

M. Brent St. Denis: Merci.

Le président: Madame Hinton.

Mme Betty Hinton: Lorsque vous avez répondu à l'un de mes collègues un peu plus tôt, vous avez dit que vous ignorez lorsqu'un accident se produit. Vous ne pouvez donc communiquer avec la famille et cette dernière est laissée dans l'ignorance. Le ministère de la Défense nationale communique avec les familles des soldats blessés, n'est-ce pas? C'est ma première question.

Ma seconde question concerne le budget de votre merveilleuse organisation. Vous avez dit que ce budget était d'un peu plus de 3 millions de dollars par année. Pouvez-vous nous donner une idée de la proportion qui est affectée aux salaires? D'après ce que vous avez dit, certains de vos postes sont occupés par des bénévoles et d'autres sont rémunérés. J'aimerais avoir une idée du pourcentage.

• (1710)

Mme Colleen Calvert: Je dirais qu'environ 85 p. 100 du budget sert à couvrir les salaires, et c'est en raison des services de soins de jour. J'offre 175 places en soins de jour. Ce sont des services que nous ne sommes pas obligés d'assurer, mais en raison des besoins, nous avons dû les mettre en place. Ainsi, les salaires représentent la quasi-totalité du budget.

Mme Betty Hinton: Donc, 85 p. 100 du montant va aux salaires.

Mme Colleen Calvert: Au moins, oui.

Mme Betty Hinton: Et vous avez 175 places en soins de jour.

Mme Colleen Calvert: Oui.

Mme Betty Hinton: Recevez-vous du financement de la province pour ce service?

Mme Colleen Calvert: Certainement, nous recevons une aide.

Mme Betty Hinton: Et qu'en est-il de la première question? Le ministère de la Défense nationale communique-t-il avec les familles?

Mme Colleen Calvert: Avec les familles des blessés? Oui, il communique avec elles.

Mme Betty Hinton: Bien.

Mme Colleen Calvert: Mais ce qui se passe, c'est qu'après l'accident, la famille n'est peut-être pas informée de toutes les ressources disponibles. Après quelques mois, l'officier désigné s'en va et la famille est laissée à elle-même. Le rapport de l'ombudsman indique clairement que l'information devrait être transmise à la famille ainsi qu'au Centre de ressources pour les familles des militaires.

Mme Betty Hinton: Nous sommes donc d'accord. La seule chose qui me préoccupait, c'est que j'avais compris que personne ne communiquait avec les familles.

Mme Colleen Calvert: Oh, mon Dieu, non! Ils font un excellent travail à cet égard.

Mme Betty Hinton: Je vous remercie.

Le président: Oui, monsieur.

M. David Sweet: Vous avez dit que votre budget était de 3,5 millions de dollars et que vous avez obtenu 1,25 million du ministère de la Défense nationale?

Mme Colleen Calvert: Le directeur des Services aux familles de militaires vous verse 1,18 million de dollars, et j'obtiens environ 179 000 \$ de plus des Forces maritimes de l'Atlantique.

M. David Sweet: Vous ne prêchez pas pour votre paroisse, alors. Vous avez indiqué que 55 p. 100 de votre budget était financé. Mais d'après ce que je peux voir, ce serait plutôt le tiers.

Mme Colleen Calvert: Je parle ici des chiffres de l'an dernier. Je les confonds avec ceux de cette année parce que je viens juste d'avoir mon nouveau financement. À la fin de l'exercice de vérification de l'an dernier, 55 p. 100 de mon financement venait du directeur des Services aux familles des militaires.

M. David Sweet: D'accord.

Le président: Je vois que tous ceux qui devaient poser des questions ont pris la parole. Je remercie les témoins d'être venus aujourd'hui.

Puisque nous sommes là, je vais parler d'autre chose. Nous devons aller à Petawawa et à Valcartier avec les fonds du dernier budget. Or, ce dernier arrive à échéance à la fin du mois de mars et les voyages sont prévus en avril. Le comité de liaison a examiné de nouveau les demandes de crédits budgétaires et les a approuvées. Bonne nouvelle, donc : les voyages tiennent toujours.

J'ai à vous remettre des documents au sujet de la Corée, entre autres.

Mme Betty Hinton: C'était au début de la séance.

Le président: Et vous en avez tous discuté, puis vous avez réglé la question.

Mrs. Betty Hinton: Nous n'avons pas besoin d'en parler.

Le président: Nous n'en n'avons pas besoin? Parfait. Vous avez tout ce qu'il vous faut et vous savez de quoi il s'agit.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.